

GROUPE BENETEAU

Bringing dreams to water

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

Déclaration de performance extra-financière



Déclaration de performance extra-financière

Ce chapitre présente les engagements du Groupe Beneteau et les réalisations qui en découlent en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe Beneteau s'est attaché à accélérer la prise en compte de ses enjeux de développement durable dans ses opérations et sa stratégie d'entreprise. Le Groupe s'est ainsi doté d'un Comité RSE auprès du Conseil d'Administration et déploie son programme B-SUSTAINABLE autour de trois piliers : « Ethical growth » (pilier d'un modèle d'affaire responsable) « Engaged crew » (pilier social) et « Preserved Oceans » (pilier dédié à l'environnement).

Les données présentées répondent aux exigences légales concernant le reporting extra-financier des entreprises ; elles concernent l'ensemble des entités et des filiales du Groupe Beneteau telles que consolidées dans son Rapport financier annuel. Si certains indicateurs ne couvrent pas l'ensemble de ce périmètre, une mention précise le périmètre concerné.

Les données concernent la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ou sont une photographie au 31 décembre

2022 ; lorsque l'historique est disponible, les données sont renseignées sur les trois derniers exercices afin de donner au lecteur une vision des progrès du Groupe.

Le Groupe distingue les axes d'amélioration prioritaires identifiés dans la matrice de matérialité et auxquels correspondent des Indicateurs Clés de Performance associés à des objectifs chiffrés ambitieux d'une part, et d'autre part les plans d'amélioration continue qu'il pilote par le suivi de chiffres clés.

Au sein du Conseil d'Administration, le Comité RSE suit l'exécution de la politique RSE du Groupe Beneteau. Cette Déclaration de performance extra-financière a été présentée au Comité d'Audit réuni conjointement avec le Comité RSE pour approbation.

Le pilotage de la stratégie RSE est placé sous la responsabilité du Comité de Direction Générale, tandis que l'animation et la coordination de la démarche avec les différents métiers sont confiées à un Comité de Pilotage constitué de 6 membres permanents.

1. La RSE au cœur de la stratégie du Groupe Beneteau

1.1 Déclaration de soutien au Pacte Mondial des Nations Unies

Groupe familial international, le Groupe Beneteau est une entreprise engagée. Pour déployer son projet de croissance durable, détaillé dans le plan stratégique *Let's Go Beyond!*¹, le Groupe agit sur toute sa chaîne de valeur animé par ses quatre valeurs : la passion, la conquête, la transmission et l'audace.

Signataire depuis décembre 2020 du Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe Beneteau publie sa deuxième communication sur le progrès, qui est, pour lui, l'occasion de renouveler son soutien aux 10 principes de ce Pacte et d'affirmer sa volonté de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le concernent directement. (voir section 6.5 de cette DPEF)

Cette deuxième année se caractérise par la mise en place de nouvelles actions de fond pour respecter et promouvoir les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial. La table de concordance (section 6.5) renvoie aux paragraphes illustrant la mise en œuvre des 10 principes de ce Pacte.

"Je souhaite faire de notre politique et de notre système de management RSE un élément de motivation et de fierté de tous nos collaborateurs et montrer une entreprise engagée pour le développement durable et la progression de ses talents."

Yves LYON CAEN
Président du Groupe Beneteau
Le 28 Avril 2023

1.2 Modèle d'affaires

Le Groupe Beneteau est présent dans deux domaines d'activité : la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance avec l'ambition de développer davantage les activités liées aux services nautiques ; et la construction et la commercialisation de mobil-homes et d'hébergements alternatifs destinés aux campings.

Acteur mondial de référence dans le secteur de la plaisance, le Groupe Beneteau propose, grâce aux neuf marques de sa division Bateau, près de 150 modèles de bateaux de plaisance qui répondent à la diversité des usages et des projets de navigation de ses clients, à la voile ou au moteur, monocoque ou catamaran.

A travers sa division Boating Solutions, le Groupe est également présent dans les activités de boat club, location, marinas, digital et financement.

Leader européen de l'habitat de loisirs, les 3 marques de la division Habitat du Groupe offrent une gamme complète de résidences mobiles et de résidences de plein air éco-conçues, répondant aux standards de qualité, confort et praticité.

Fort d'une présence industrielle internationale et d'un réseau commercial mondial, le Groupe compte un effectif d'environ 8 000 collaborateurs, principalement en France, aux Etats-Unis, en Pologne, en Italie et au Portugal.

En 2022, l'activité de la division Bateau représente 83% du chiffre d'affaires du Groupe, tandis que la division Habitat en réalise les 17% restant.

Les événements marquants de l'exercice 2022 et la mise à jour du plan stratégique *Let's Go Beyond!*¹ sont présenté dans le chapitre "Activité et Performance" du rapport financier annuel 2022 et synthétisés dans le modèle ci-contre.

¹ Révision du plan stratégique *Let's Go Beyond!* communiquée le 5 décembre 2022. Support disponible sur <https://presse.beneteau-group.com/actualites/croissance-durable-et-previsions-de-rentabilite-rehaussees-6bfe-ce95c.html>

MODÈLE D'AFFAIRES

Atouts et ressources

CAPITAL HUMAIN	CAPITAL INTELLECTUEL	CAPITAL FINANCIER	CAPITAL INDUSTRIEL	CAPITAL ENVIRONNEMENTAL
<p>7884 collaborateurs dont 90% en CDI</p> <p>4 centres de formation internes en France et en Pologne pour collaborateurs et intérimaires</p> <p>Implication dans les filières de formation aux métiers du nautisme</p>	<p>4 centres de R&D : France, Pologne, Italie, Etats-Unis</p> <p>Bateau : 4 marques leader BENETEAU, JEANNEAU, LAGOON, PRESTIGE et 5 marques challengers EXCESS, DELPHIA, WELLCRAFT, FOUR WINNS, SCARAB</p> <p>Habitat de loisirs : 2 marques leader O'HARA, IRM</p>	<p>Capitaux propres de 706 M€</p> <p>Actionariat stable : 54% du capital détenu par la holding familiale BERI 21</p>	<p>15 sites Bateau : 9 sites en France, 2 sites en Pologne, 1 Italie, 2 Portugal, 1 Etats-Unis</p> <p>7 sites Habitat : 6 sites en France et 1 en Italie</p>	<p>Matières premières : résines, gel coat, bois, fibres de renforcement</p> <p>Production : émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie : 2,3t/CO₂ eq/1000 heures travaillées</p> <p>Usage : développement des motorisations alternatives pour les bateaux et des solutions d'intégration paysagère des mobil-homes</p>



Réalisations 2022

CAPITAL HUMAIN	CAPITAL INTELLECTUEL	CAPITAL FINANCIER	CAPITAL INDUSTRIEL	CAPITAL ENVIRONNEMENTAL
<p>1071 embauches en CDI (monde)</p> <p>106 alternants en France (86% des CDD France)</p> <p>10h de formation en moyenne par salarié</p>	<p>20 nouveaux modèles de bateaux</p> <p>3 nouveaux segments de marchés adressés</p> <p>1722 bateaux équipés avec SEANAPPS</p>	<p>Chiffre d'affaires : 1508 M€</p> <p>EBITDA : 229,2 M€</p> <p>ROC : 154,7 M€</p> <p>Trésorerie nette : 211 M€</p>	<p>69 M€ d'investissements nets</p> <p>Plus de 8 000 bateaux et près de 12 000 mobil-homes vendus</p>	<p>Achats : 38% des achats réalisés auprès de fournisseurs locaux</p> <p>Production : 64% des déchets non dangereux recyclés/valorisés</p> <p>Eco-conception : 2 analyses de cycle de vie réalisées</p> <p>1^{er} bateau en résine recyclable</p>

Valeurs pour les parties prenantes

446 M€
Collaborateurs
(Frais de personnels)

36,9 M€
Collaborateurs
(intéressement et participation)

34,8 M€
Actionnaires
(Dividends versés en 2023)

779 M€
Fournisseurs
(achats consommés)

59 M€
États et Collectivités
(impôts et taxes)



1.3 Analyse des risques et enjeux extra-financiers

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

Le Groupe Beneteau considère que l'écoute et le dialogue avec les membres de son écosystème d'entreprise sont un facteur de performance et de réduction des risques pour bâtir une croissance durable.

Les parties prenantes du Groupe Beneteau sont variées et dispersées notamment du fait de la distribution internationale de ses marques et du schéma d'implantation de ses distributeurs et de ses sites industriels. Écoute, dialogue et concertation sont menés localement par les différentes directions avec leurs propres parties prenantes. Cette organisation décentralisée permet de tenir compte de façon très opérationnelle de ces échanges.

Les parties prenantes du Groupe Beneteau et leurs attentes :

- ONG : collaboration ou challenges sur des problématiques communes, en particulier relative à la protection de l'écosystème marin.
- Fournisseurs et sous-traitants : relations commerciales loyales et pérennes, sélection impartiale, rémunération au juste prix - respect des engagements contractuels et des délais de paiement

- Administrations et institutions : respect des lois et des règlements – engagement citoyen – lutte contre la corruption – lutte contre l'évasion fiscale
- Acteurs du territoire : respect des réglementations - maîtrise des risques industriels et des nuisances liées aux sites de production - implication dans des projets locaux de développement durable - création d'emplois directs et insertion professionnelle – retombées économiques
- Organisation professionnelle : accompagnement de l'évolution de la filière
- Actionnaires : création de valeur - pérennité économique - maîtrise des risques de réputation
- Distributeurs et consommateurs : offre de produits de qualité, sûrs pour la navigation - Innovations produits - Informations transparentes sur les caractéristiques des produits - plaisir de la navigation – bon rapport qualité/prix
- Collaborateurs et syndicats : dialogue social – formation/ mobilité/employabilité – bien-être au travail – santé et sécurité au travail – équilibre vie professionnelle/vie privée – juste rémunération – égalité des chances et non-discrimination

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Le Groupe Beneteau fonde son analyse des risques et enjeux extra-financiers sur la matrice de matérialité et la cartographie des risques liés à ses activités, réalisées toutes deux au cours de l'exercice 2018/2019. La matrice de matérialité a été élaborée avec les parties prenantes internes (dont dirigeants, collaborateurs, actionnaires, représentants des partenaires sociaux) et externes (dont clients, utilisateurs, concessionnaires, fournisseurs, partenaires de formation, société civile et associations, pouvoirs publics) qui ont contribué à l'identification et à la priorisation des enjeux extra-financiers. La cartographie des risques a été réalisée par la direction du contrôle interne. Douze enjeux prioritaires avaient ainsi été identifiés, auquel le risque sanitaire auxquels le risque sanitaire avait été ajouté en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a décidé de présenter ces enjeux regroupés selon les trois piliers de la démarche B-SUSTAINABLE et d'identifier de manière explicite les enjeux liés au réchauffement climatique, couvrant les émissions directes de GES (préalablement reporté dans l'impact des opérations sur l'environnement)

et les émissions indirectes liées aux systèmes de propulsion (préalablement reporté dans l'impact environnemental des produits).

Au vu de l'évolution des facteurs risques et des mesures de contrôle du risque, le risque sanitaire et le risque industriel accidentel sont désormais reportés dans le chapitre "Facteur de Risque et Environnement de Contrôle".

Cette cartographie des risques et la matrice de matérialité des enjeux extra-financiers seront réactualisées en 2023 afin d'intégrer la notion de double matérialité, conformément aux obligations de reporting de la nouvelle directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) auxquelles le Groupe sera soumis dès l'exercice 2024.

Les risques relatifs à la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que les enjeux liés au respect du bien-être animal, à l'alimentation responsable, équitable et durable ainsi qu'à la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives n'ont pas été analysés car ils sont considérés sans liens directs ou indirects avec les activités du Groupe.

Ethical Growth		Engaged Crew		Preserved Oceans	
ref.	(Ethique & Conformité)	ref.	(Social)	ref.	(Environnement)
2.1.1	Garantir la pratique éthique des affaires	3.1	Garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos collaborateurs	4.1.1	Réduire l'impact environnemental de nos produits sur les matières premières
2.1.2	Prémunir l'entreprise des risques liés à l'évasion et à la fraude fiscale	3.2	Attirer les talents et renforcer l'attractivité des métiers nautiques	4.1.2	Contribuer aux filières de déconstruction
2.1.3	Protéger les données personnelles	3.3	Développer les compétences nécessaires à la performance durable de l'entreprise	4.2	Réduire l'impact environnemental de nos opérations industrielles
2.2	Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs	3.4	Préserver les droits humains et les libertés fondamentales; lutter contre les discriminations, l'inégalité femmes-hommes et le harcèlement	4.3	Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes et indirectes
2.3	Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long terme			4.4	Promouvoir le respect de l'écosystème marin

1.4 Le programme B-SUSTAINABLE

Engagé depuis plus de 10 ans dans une démarche RSE, le Groupe Beneteau a décidé d'accélérer sa transformation au service d'un nautisme plus durable en lançant le programme B-SUSTAINABLE. Validé par les membres du Comité de Direction et du Conseil d'administration, ce plan à moyen et long terme s'inscrit dans la stratégie *Let's Go Beyond!* du Groupe. Il contribue, tel une boussole, à donner le cap à tous les collaborateurs et parties prenantes pour être acteurs d'un nautisme durable.

Le programme B-SUSTAINABLE s'articule autour de trois piliers :

- « **Ethical growth** » vise à assurer le développement d'une croissance éthique et responsable ;
- « **Engaged crew** » a la double ambition de renforcer l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur avec l'amélioration continue des conditions de sécurité au travail, le développement des compétences, la diversité d'une part et d'autre part, de retenir les talents ;
- « **Preserved Ocean** » est consacré à la réduction des impacts des activités sur l'environnement, à l'intégration des produits dans l'économie circulaire, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l'écosystème marin.

Le programme B-SUSTAINABLE contribue, au sein de son écosystème, à l'atteinte de 14 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (voir annexe ODD). Avec une sensibilité particulière à l'enjeu de bonne santé et de bien être (ODD 3) et d'un monde juste basé sur l'éthique des affaires (ODD 16), le Groupe Beneteau contribue de manière forte, à l'échelle de son industrie, à l'accès à des emplois décents (ODD8) et une production et une consommation durable (ODD12). Le Groupe vise également à renforcer son impact pour la lutte contre le réchauffement climatique (ODD13) et à promouvoir la protection de l'écosystème marin (ODD14).

Pour suivre sa trajectoire de progrès, Le Groupe a d'ores et déjà défini des objectifs quantifiés à horizon 2025 ou 2030 pour certains volets de ces trois piliers et qui s'appuient sur des plans d'action concrets. Le Groupe prévoit d'établir un Plan Climat scope3 aligné avec les ambitions de l'Europe d'ici fin 2024. Par ailleurs 83% de son activité est éligible dans le cadre de taxonomie européenne.

La feuille de route ci-dessous illustre le pilotage d'une stratégie ambitieuse et transformante pour chacun des enjeux prioritaires du Groupe. Ces enjeux, leurs politiques et ambitions associées, les résultats d'actions et perspectives sont détaillés dans ce rapport.

B-SUSTAINABLE, UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE ET TRANSFORMANTE

Preserved Oceans

	Ligne de production de bateaux en résine recyclable (2025)	✓
	Recyclage des déchets >70% (2025)	✓
	Emissions de COVs -10% (2025)	●
	Alignment Bas Carbone Scope 1&2 (2030)	✓
	Offre propulsion alternative sur 100% modèles (2030)	✓
	Contribution à la protection de l'écosystème marin	✓



✓ Trajectoire actuelle en ligne avec l'atteinte de l'objectif prévu

● Difficulté ponctuelle en 2022 / plan d'action en cours

Ethical Growth

	Alertes Ethique & Conformité	✓
	Formation Conformité >95%	●
	% Achats évalués RSE > 50% (2025)	✓
	Coûts garantis 12 mois <0.54% (2025)	✓

Engaged Crew

	Fréquence Accidents <20 (2025)	✓
	Rotation des talents <8% (2025)	●
	Développement >15h/pers. (2025)	●
	Index Egalité H/F >90 (2025)	✓

1.5 Pilotage de la démarche RSE

COMITÉ RSE ET ORGANISATION OPERATIONNELLE

L'organisation du pilotage de la RSE facilite la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans une vision de court, moyen et long termes. En 2022, le Groupe a renforcé la gouvernance de la RSE pour assurer un meilleur alignement entre les plans d'actions du Groupe et ses ambitions RSE.

Un actionnariat familial : la présence d'administrateurs familiaux est un gage de prise en compte des enjeux économiques et sociétaux s'inscrivant dans le moyen/long terme. En 2022, le conseil d'administration a fait le choix de dissocier les fonctions de président et de directeur général.

Voir aussi composition et rôle des organes de gouvernance (Chapitre 6 - Gouvernement d'Entreprise)

Le Conseil d'administration : comme attendu dans la version publiée fin 2022 du code Afep Medef auquel se réfère le Groupe Beneteau, la stratégie RSE, et notamment, mais pas seulement, en matière climatique, est au cœur des missions de son conseil d'administration. Il approuve les orientations stratégiques proposées par la Direction générale et tient compte des questions environnementales et sociétales lors de sa réflexion stratégique.

Le comité RSE : le comité spécialisé Ethique a vu ses missions élargies en 2020 à la RSE, et est devenu en 2022 le Comité RSE. Il est présidé par Yves LYON CAEN,

également Président du Conseil d'Administration. Il examine la stratégie, les ambitions et les engagements du groupe en matière de responsabilité sociétale. Il revoit également la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

Le comité d'audit a pour rôle d'examiner les questions de conformité, notamment celles liées à la RSE, telles que la lutte contre la corruption, le devoir de vigilance, la protection des données, ou encore les mécanismes d'alerte, ainsi que la cartographie des risques du Groupe dont les risques « extra-financiers ».

Le comité de direction définit et examine l'avancement de la feuille de route RSE. Nouveau : depuis 2022 chacun de ses 3 membres « sponsorise » un des 3 piliers du programme B-SUSTAINABLE.

Le coordinateur RSE : rattaché au Directeur général du Groupe, le coordinateur RSE propose les évolutions à réaliser dans le cadre de la feuille de route RSE sur la base des attentes des parties prenantes et des orientations stratégiques. Il accompagne les métiers et coordonne les différents plans d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

Le comité de pilotage RSE (nouveau) : animé par le Coordinateur RSE et composé de 6 membres permanents, le Comité de pilotage RSE suit l'avancement des plan d'actions, et accélère les initiatives pour atteindre les objectifs fixés.

1.6 Système de référence, certifications et distinctions

CADRE INTERNATIONAL

Chaque collaborateur du Groupe Beneteau est tenu de respecter les lois et règlements nationaux en vigueur. Si la réglementation d'un pays s'avère plus contraignante qu'une règle stipulée par le Groupe Beneteau, cette réglementation nationale prévaut.

Le Groupe Beneteau attache une importance particulière au respect :

- des principes posés par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- des lois dans le domaine de la lutte contre la corruption.
- des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies à l'intention des entreprises multinationales

SYSTÈMES DE MANAGEMENT ISO

Pour améliorer de façon continue ses pratiques de travail, le Groupe Beneteau s'appuie sur les référentiels internationaux: ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50001 (management de la performance énergétique).

Les certifications des filiales ci-dessous ont toutes été renouvelées au cours de l'exercice 2022.

Le site de production de CNB à Bordeaux (France) a obtenu sa première certification ISO 9001 en 2022 et est engagé dans une démarche de certification ISO 14001 et 50001 à horizon 2023.

Les sites de production aux Etats-Unis, en Italie et au Portugal ne sont pas certifiés. Le Groupe prévoit de soutenir cette démarche de certification dans ces filiales à partir de 2025.

Certifications ISO des sites de production de la division Bateau

Sites de production (Division Bateau)	ISO 9001 Management de la qualité	ISO 14001 Management environnemental	ISO 50001 Amélioration de la performance énergétique
France : SPBI	OUI - Afnor	OUI - Afnor	OUI - Afnor
France : CNB	Oui - Afnor	NON	NON
Pologne : Ostroda	OUI - DNV-GL	OUI - DNV-GL	NON
Pologne : Delphia	OUI - PRS	NON	NON
Activité certifiée (en % des heures travaillées)	84%	64%	48%

EVALUATIONS RSE EXTERNES

En 2022 le Groupe Beneteau a voulu identifier des pistes de progrès en faisant évaluer sa performance dans des indices significatifs en matière de RSE.

Depuis 2009, Gaïa Rating mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les cotations sont réalisées selon un référentiel d'environ 170 critères exigeants et quantitatifs autour des piliers économique, gouvernance, capital humain, environnement et parties prenantes. Le référentiel évolue annuellement en fonction des résultats des années précédentes et des risques RSE émergents.

Le Gaïa Index 2022 : le Groupe Beneteau a obtenu une note de 51/100 (médaille de Bronze) et se positionne à la 223e place du classement général sur 371, à la 135e place du classement « CA > 500 millions € » sur 176 et à la 27e place dans le classement sectoriel sur 52.

Depuis 2007, EcoVadis est un organisme de notation de la durabilité et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) reconnu. Il tisse aujourd'hui un réseau de plus de 90 000 entreprises engagées dans le développement durable.

Avant de déployer une démarche d'évaluation RSE de ses fournisseurs, le Groupe a souhaité se soumettre à l'évaluation EcoVadis. L'entité opérationnelle SPBI a

obtenu la note de 55/100, récompensée par une médaille de bronze et met en œuvre un grand nombre d'actions pour progresser en matière de RSE. Une prochaine évaluation sera conduite d'ici 2024.

Les résultats de ces évaluations ont permis d'identifier des pistes de progrès, en particulier la documentation des politiques et des actions mises en place, que le Groupe mettra à jour progressivement.

DISTINCTIONS LIEES AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE NAUTIQUE

Premier bateau commercialisé avec une version 100% électrique, le modèle DELPHIA 11 a été primé Boat of the Year 2022 dans la catégorie développement durable. Il rencontre un succès commercial important pour la navigation sur les eaux intérieures européennes. La marque DELPHIA a pour ambition d'être la première marque du Groupe 100% électrique d'ici 2025.

Le Groupe Beneteau a remporté également le Boat Builder Award 2022 pour la meilleure amélioration environnementale des processus de fabrication. IBI et METS Trade ont récompensé le Groupe pour l'intégration de matériaux bio-sourcés et de résine recyclable dans la production à grande échelle de ses bateaux. Le First44 a été présenté en avant-première au salon Nautic de Paris.

2. Le pilier "Ethical Growth"

Groupe familial depuis plus de 4 générations, le modèle du Groupe Beneteau s'inscrit dans le temps long et se développe au bénéfice de tous. Le Groupe porte la conviction qu'une croissance partagée est un levier de progrès collectif et que la création de valeur ne peut se faire au détriment de la sécurité de nos plaisanciers ou des droits fondamentaux de l'Homme.

Le Groupe veut se développer de manière éthique et exemplaire, selon un modèle durable et responsable qui reflète les valeurs du Groupe et ses engagements, toujours soucieux d'un juste équilibre dans nos relations avec nos partenaires, concessionnaires, fournisseurs, communautés locales ou clients finaux.

Signataire du Global Compact depuis décembre 2020, le Groupe agit collectivement avec ses parties prenantes autour de trois enjeux principaux :

1. Établir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité.
2. Garantir la qualité des produits pour une sécurité optimale de tous les usagers de nos bateaux.
3. Renforcer les relations responsables avec nos partenaires, en particulier nos fournisseurs, et nous associer à des acteurs innovants et engagés dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs, le respect des lois Sapin II et Devoir de vigilance d'une part et d'autre part du Règlement Général sur la Protection des Données est venu encore renforcer la nécessité de placer l'éthique des affaires au cœur de la conduite des activités du Groupe au niveau mondial.

2.1 Etablir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité

Le socle de cet enjeu repose sur la Charte éthique et le Code de conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Le Groupe veut développer une culture et une pratique de l'éthique au quotidien, à tous les niveaux. Le Groupe attend de ses managers qu'ils aient un effet d'entraînement positif sur les attitudes, les comportements et les choix de leurs équipes et qu'ils soient particulièrement attentifs à la lutte contre la corruption, contre l'évasion et la fraude fiscale, ainsi qu'au

respect des droits de l'Homme. Le Groupe porte une attention particulière à la formation du management et aux alertes qui peuvent être remontées.

Ce socle a été complété par l'adoption du Code de conduite Fournisseurs et utilisé lors de la contractualisation de sous-traitants (voir enjeu sur les achats responsables).

2.1.1 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les actes de corruption peuvent exposer le Groupe Beneteau, ses dirigeants et chacun de ses collaborateurs à des sanctions telles que les poursuites judiciaires, des amendes ou encore la perte de contrats. Aussi le Groupe fait-il de la lutte contre la corruption une priorité et s'engage à agir contre la corruption sous toutes ses formes : l'Intégrité est l'un des principes éthiques du Groupe. Le Groupe Beneteau d'une part sensibilise ses collaborateurs afin de détecter et de prévenir des risques

de corruption et d'autre part évalue les partenaires commerciaux (fournisseurs, concessionnaires) situés dans des pays considérés par le Groupe comme à risque de faits de corruption ou réalisant des activités également considérées à risques. Les principaux risques qu'il a identifiés sont la monétisation/fuite d'informations confidentielles relatives aux projets de développement, le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et ceux liés à l'héritage de responsabilité issu de ces sous-traitants.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Depuis 2018, les politiques et l'organisation ont été ajustées afin de se mettre en conformité avec la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », et tenir compte des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) :

- Un Comité d'éthique, rebaptisé en 2022 Comité RSE, régi par une charte Éthique, a été établi pour répondre à ce dispositif
- Un site de recueil des signalements "alert.beneteau-group.com" accessible aux collaborateurs sur l'intranet et aux parties prenantes depuis le site internet du groupe (Ethique et conformité) où les signalements peuvent être effectués en cinq langues (français, anglais, italien, polonais, slovène) ; les signalements sont réceptionnés simultanément en toute confidentialité par le Directeur de la Conformité et de l'Ethique Groupe et le Directeur des Ressources Humaines Groupe qui décident ensemble de leur traitements.
- Le Code de conduite applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et complété par le Code de conduite Fournisseurs (voir aussi les achats responsables).
- Une procédure de sélection et de contractualisation des tiers (concessionnaire, fournisseur ou sous-traitant) tenant compte des risques liés à leur pays d'établissement, leur activité et à leur actionnariat.
- Des questionnaires de due diligence anti-corruption en ligne adressés aux tiers considérés à risque de par leur localisation géographique et/ou leur activité.
- Un outil externe permettant d'identifier les tiers à risque (sanction, PEP, mauvaises presses)
- Une clause concernant la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent dans les contrats avec nos tiers concessionnaires.
- Une formation en ligne dédiée au programme anti-corruption du Groupe Beneteau, conduite depuis 2021 en trois langues (français, anglais, polonais) auprès des managers de toutes les entités ainsi qu'à l'ensemble des équipes les plus exposées au risque de corruption (Achats, Douane, Finances, Commerce et Administration des ventes).

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS

OBTENUS EN 2022

En 2022, le Groupe a poursuivi le déploiement de son dispositif anticorruption avec :

- Le renforcement du processus d'évaluation des tiers avec une évaluation externalisée dite « due diligence d'intégrité » réalisée par un prestataire de premier plan
- Rédaction et déploiement de la politique Groupe conflit d'intérêt
- Rédaction et déploiement de la politique Cadeaux et Invitations

Parmi les trois d'alertes reçues sur la plateforme ou soumises directement au Directeur Ethique & Conformité en 2022, aucune d'entre elles ne concernait des suspicions de corruption.

PERSPECTIVES

Le Groupe réalisera une revue de la cartographie des risques de corruption et de fraude en intégrant ses activités de service et ses activités au Portugal et sa participation minoritaire en Tunisie.

Le Groupe lancera des formations en ligne au travers de l'outil interne B-One (LMS) sur les thématiques suivantes : corruption, blanchiment d'argent, conflits d'intérêts, cadeaux & invitations et code de conduite. L'objectif est de former 100% du groupe cible à l'horizon 2025.

Le Groupe réalisera également des webinaires de sensibilisation aux risques de corruption et de blanchiment d'argent dédié à nos concessionnaires.

2.1.2 LUTTE CONTRE L'EVASION ET LA FRAUDE FISCALE

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Même si le Groupe Beneteau suit une politique fiscale transparente et n'est pas présent dans des pays à fiscalité privilégiée, il est confronté, du fait de la localisation de ses activités de distribution, à des risques exogènes de fraude ou d'évasion fiscale dont il ne veut en aucun cas se rendre complice.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Beneteau compte quatre concessionnaires de bateaux (sur 1 255 points de vente dans le monde) établis dans un pays de tourisme nautique et de tradition maritime, figurant sur la liste des pays non coopératifs à des fins fiscales de l'Union Européenne. Cette situation a justifié la mise en place d'un plan d'action spécifique.

Il s'agit donc en interne, de se prémunir contre toute forme de fraude fiscale dans l'entreprise, et en externe, d'éviter que le Groupe n'agisse involontairement en facilitateur de fraude fiscale de la part de ses clients.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Dans la division Bateau, le modèle de commercialisation est celui du réseau de distribution constitué de concessionnaires indépendants. Des vérifications dites « due diligence » sont réalisées en fonction de la localisation du prospect client et de son activité (concessionnaire ou loueur professionnel). Une « due diligence » renforcée est systématiquement réalisée pour toute commande de bateaux par un tiers non concessionnaire du Groupe et/ou dont l'objet social est sans lien avec le nautisme.

Dans la division Habitat, ce risque est non significatif car la commercialisation est exclusivement réalisée via un réseau européen de clients professionnels.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Au 4^{ème} trimestre 2022, le Groupe Beneteau a renforcé son dispositif de connaissance des tiers prospects avec la mise en place d'un contrat de prestation externe de « due diligence d'intégrité » utilisant des outils d'intelligence économique.

En 2022, le Groupe n'a pas réalisé de vente de bateaux avec les concessionnaires établis dans des pays non coopératifs à des fins fiscales de l'Union Européenne. Le Groupe a par ailleurs analysé 7 clients finaux de nos concessionnaires et a pu valider et finaliser les ventes de bateaux.

PERSPECTIVES

En 2023, nous allons poursuivre en élargissant l'usage à nos prospects clients et fournisseurs mais aussi à notre base tiers existante s'ils sont situés dans des zones considérées par le Groupe à très hauts risques de corruption.

Cette prestation pourra être réalisée à la suite des actions menées dans le cadre de nos diligences et des constats faits.

2.1.3 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Avec le recours généralisé au numérique, les données sont omniprésentes et au cœur de la chaîne de création de valeur du Groupe Beneteau. Au-delà des obligations réglementaires auxquelles il est soumis, comme le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - EU 2016/679) au niveau européen entré en application le 25 mai 2018, le Groupe souhaite renforcer la confiance de ses collaborateurs et de ses partenaires en faisant preuve de transparence et de loyauté dans la gestion des données les concernant.

n'excède pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Toute personne qui le demande, peut accéder aux « données personnelles » collectées par le Groupe Beneteau et demander à les modifier.

L'objectif du Groupe est de veiller à sa conformité au regard de la législation européenne RGPD mais aussi au regard de la réglementation des Etats-Unis et de la Chine où il opère au travers de ses filiales.

Il sera accompagné pendant un an du prestataire externe ayant réalisé la mission de diagnostique en 2022.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Pour que le Groupe n'enfreigne pas le respect de la vie privée de ses clients et de ses collaborateurs, il suit des règles strictes sur la collecte et la conservation des données personnelles les concernant. Il met tout en œuvre, via des mesures techniques appropriées, pour les protéger contre une divulgation inappropriée.

Conformément aux lois en vigueur, le Groupe Beneteau conserve ces données personnelles pour une durée qui

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Le Groupe Beneteau a lancé fin 2022 le recrutement d'un Data Protection Officer (DPO) pour renforcer la conformité du traitement des données au niveau Groupe.

En 2022, le Groupe Beneteau a réalisé, avec l'aide d'un prestataire externe, un diagnostic de conformité sur ses principales entités françaises (Beneteau SA, BIO Habitat,

SPBI et CNB) ainsi que sur ses deux entités italiennes (GBI et BHI). Ce diagnostic a permis d'établir un plan de mise en conformité qui se poursuivra en 2023.

Une sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles a été lancée au quatrième trimestre. Au 31/12/22, 24% de la population cible y a participé, dont 48% des membres du Groupe Management Committee.

Aucune des alertes reçues en 2022 n'est relative au non-respect de la protection des données personnelles.

PERSPECTIVES

Le DPO sera accompagné pendant un an du prestataire externe ayant réalisé le mission de diagnostic en 2022 afin de poursuivre en 2023 les actions de renforcement de conformité.

En 2023, des formations en ligne intégrant des modules spécifiques seront déployées auprès des personnes susceptibles de gérer le plus de données personnelles au sein de l'ensemble des entités établies dans l'Union Européenne, avec en priorité le personnel des ressources humaines, du marketing et de l'informatique à former.

Indicateurs-clé de performance - Ethique & Conformité

Périmètre Groupe	Objectif (2025)	2022	2021
Nombre d'alertes confirmées	N/A	2	0
% Formation Ethique & Conformité des populations cibles	>95%	24%	88%*

3 alertes ont été reçues sur la plateforme ou soumises directement au Directeur Ethique & Conformité en 2022, 2 ont été confirmées et concernent des cas de harcèlement. (voir enjeu 3.4)

*Formation au programme anti-corruption du Groupe: 641 collaborateurs ont été formés en France, Italie, Pologne et Etats-Unis représentant 88% du groupe cible. La totalité des dirigeants présents au 31 décembre 2021 ont été formés au risque de corruption.

2.2 Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les conditions de sécurité apportées par ses produits (bateaux et mobil-homes) sont un enjeu majeur pour le Groupe Beneteau. Les clients du Groupe expriment des attentes fortes sans aucune concession possible.

Dans le nautisme tout particulièrement, la qualité est un enjeu de sécurité particulièrement fort pour les consommateurs et les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation en bateau. Le Groupe Beneteau est conscient que le risque zéro n'existe pas, mais en mettant la sécurité au cœur de la conception de ses bateaux et de ses mobil-homes et en travaillant en étroite collaboration avec tous les acteurs de sa chaîne de valeur, il s'impose comme un fabricant qui mérite la confiance de tous ses utilisateurs.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique Qualité de la division Bateau s'appuie sur un plan de route pluriannuel qui vise à améliorer la qualité dans quatre domaines : qualité des produits, qualité des

développements, qualité des achats fournisseurs et qualité de production.

Lors du processus de construction du bateau, les contrôles qualité permettent d'identifier les points critiques de non qualité et de les analyser en fonction de leur impact sur la sécurité des consommateurs. Cette boucle dynamique vise à intégrer rapidement les correctifs nécessaires.

Lors du développement d'un nouveau modèle, toutes les fonctions critiques pour la sécurité sur le bateau sont validées par les équipes qualité. Elles accompagnent également les premiers essais en mer de tout nouveau modèle pour y conduire les audits qualité en conditions d'utilisation client.

Dans le cadre des procédures d'achats considérés sensibles ou critiques d'un point de vue qualité et sécurité des consommateurs, la sélection des fournisseurs est réalisée suivant une matrice de préconisation contenant les critères qualité et sécurité attendus. Chaque année, un planning d'audit qualité des fournisseurs est mis en place et couvre une dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs.

En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité. La notation qualité ainsi que le plan d'action associé font l'objet d'un suivi mensuel par la Direction avec une analyse détaillée dans le cas des 180 fournisseurs qu'il considère comme stratégiques. Les fournisseurs présentant un taux élevé de non-conformité font également l'objet d'un suivi particulier. (voir également la section 2.3 - Achats responsables)

Lors du processus de construction du bateau, les contrôles qualité intermédiaires et finaux ont pour objectif de déceler et corriger les défauts. Les centres de formation internes du Groupe Beneteau permettent de former et d'habiliter les opérateurs pour toutes les opérations à risque pour la conformité du bateau.

Afin de garantir la sécurité de ses bateaux lors de leur utilisation, les marques du Groupe Beneteau proposent aux réseaux de concessionnaires des formations techniques de plusieurs jours, dispensées dans ses centres de formation internes et animées par les équipes du service après-vente (SAV) avec la participation de certains fournisseurs. Chaque marque dispose d'une équipe SAV itinérante qui se déplace chez les concessionnaires du monde entier pour les assister et les former techniquement.

Pour mieux prendre en compte les attentes de ses clients, le Groupe s'appuie sur l'approche « customer centricity », sur une restructuration de ses enquêtes de satisfaction, et la mise en place d'échanges entre ses clients et ses salariés.

Dans la division Habitat, la démarche qualité est déployée au travers d'un plan de surveillance industriel basé sur des points de contrôles obligatoires tout au long du processus de fabrication : contrôles sécuritaires, fonctionnels et esthétiques en production et sur parc. En amont de la production, des tests de qualification sont menés afin de valider tous les composants et produits.

Certifiés d'après la norme européenne EN 1647, les mobile-homes du groupe répondent à 180 points de contrôle garantissant le respect des exigences de santé et de sécurité. L'attestation de conformité est délivrée pour chaque modèle par un organisme indépendant.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Le site de Bordeaux a obtenu la certification ISO 9001 en 2022. Tous les sites français sont maintenant certifiés ainsi que les sites Polonais. Ces sites représentent 84% de l'activité de la division Bateau. Des actions d'évaluation ont été engagées sur le site Italien afin de le préparer à une future certification en 2025. Le plan de route Qualité s'est renforcé avec une priorité donnée au traitement des points critiques afin de mettre en place les actions correctives dans les plus brefs délais.

Compte tenu des retours clients de ces dernières années, le Groupe a lancé 2 nouveaux projets relatifs aux risques électriques et aux bruits/vibrations sur nos bateaux.

Les équipes de développement Bateau travaillent de plus en plus en co-conception avec les fournisseurs sur les nouveaux modèles. Les équipes achats et qualité mènent ensemble ces audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité. En 2022, grâce à cette démarche et malgré un contexte d'approvisionnement tendu, notre objectif de notation fournisseur a été tenu avec 70 % de fournisseurs classés A et 20 % de fournisseurs classés C.

PERSPECTIVES

Les priorités supportées par les quatre axes de du plan de route sont :

- Qualité Produits/clients : déployer nos projets risques électriques et réduction des bruits/vibrations. Maintenir un pilotage dynamique de nos points critiques pour éradiquer les causes racines. Poursuivre le déploiement du projet customer centricity.
- Qualité en développement : améliorer le process de validation des nouveaux développements ou systèmes, le mettre en place sur tous les segments de la division bateau
- Qualité fournisseurs : Améliorer la réactivité des fournisseurs aux Non-Conformités usines. Développer les interventions fournisseurs en usine lorsque c'est possible.
- Qualité en production : maintenir un haut niveau de formation et d'habilitation de nos opérateurs. Monter en maturité sur le pilotage en production des portes qualité afin de diminuer les défauts vus lors des essais fonctionnels et finaux de nos bateaux.

Indicateur-clé de performance

Division Bateau	Objectif (2025)	2022	2021	Référence (2019)
Coûts de garantie 12 mois (en % du chiffre d'affaires)	0,54% (-15% vs. 2022)	0,64%	0,66%	0,69%

L'indicateur mis en place en 2021 pour suivre la performance qualité repose sur les coûts de garantie rapportés au volume de ventes total. Les coûts de garantie intègrent le coût des heures des équipes SAV ainsi que le coût des pièces de rechange.

En 2022, le ratio a progressé par rapport à 2021 et a diminué de -7% par rapport à la référence de 2019. Néanmoins, la production des bateaux a été fortement perturbée par la crise des « manquants » sur cet exercice et l'objectif 2022 de -15% n'a pas été atteint. En effet, de nombreuses pièces n'étaient pas disponibles sur chaîne

au moment attendu ce qui a conduit le Groupe à mettre en place un process spécifique de libération des bateaux. Ce nouveau process, bien que garantissant la sécurisation de nos clients, a parfois nécessité l'intervention des équipes SAV dégradant ainsi l'indicateur. Les autres causes de la non atteinte de l'objectif feront l'objet d'une analyse détaillée début 2023 pour compléter si besoin le plan de route Qualité.

La division Bateau a fixé un nouveau cap pour 2025 de -15% de réduction vs. 2022.

2.3 Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long-terme

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réussite du Groupe Beneteau. Pour construire avec eux des relations pérennes, le Groupe souhaite partager avec eux ses engagements pour une croissance durable, matérialisés notamment par les 10 principes du Global Compact dont il est signataire. En outre, le respect de la loi sur le Devoir de vigilance est venu encore renforcer la nécessité pour le Groupe de veiller et inciter à ce que ses fournisseurs respectent ses engagements sociaux et environnementaux, ainsi que ceux concernant le respect des droits humains.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique d'Achats Responsables du Groupe Beneteau vise à promouvoir l'application des principes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise auprès de toutes les parties prenantes de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe souhaite s'assurer que, quel que soit leur contexte local, ses fournisseurs partagent ses engagements, et contribuent à l'atteinte de ses ambitions RSE.

Cette politique s'articule autour de quatre axes principaux:

1. Des engagements partagés : le Code de conduite fournisseurs disponible en 7 langues (français, anglais, italien, espagnol, polonais, allemand, chinois) est le référentiel clé de cette politique d'achats responsables. Il définit ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et de ses sous-traitants quelle que soit

leur catégorie d'achats. La filière Achats est directement impliquée dans la mise en œuvre de cette politique et les acheteurs doivent remettre le code de conduite fournisseurs lors de consultations, d'appels d'offres, ou au début d'une relation commerciale, afin de recueillir leur engagement à la respecter, matérialisé sous forme de clause contractuelle. Les recommandations présentées dans le code ne constituent pas une liste exhaustive, mais permettent aux fournisseurs du Groupe de jauger leurs performances en regard de ses attentes.

2. Un sourcing local privilégié : dans la mesure du possible, le Groupe Beneteau développe un réseau de fournisseurs de proximité et a vocation à maintenir ce marquage territorial fort et ce pour l'ensemble des sites de production toutes géographies confondues.
3. Une démarche d'innovation en partenariat avec ses fournisseurs : la politique Achats responsables du Groupe Beneteau l'oriente vers des choix de matières cohérents vs ses engagements environnementaux et sociaux (voir aussi § eco-conception des produits). Les équipes de développement Bateau travaillent étroitement avec leurs fournisseurs pour éco-concevoir les nouveaux modèles. Aussi les fournisseurs partenaires sont-ils largement associés aux communications dédiées afférentes, notamment par le biais d'interventions sur le stand Groupe Beneteau lors des salons nautiques.

4. Une cartographie Qualité précise de ses fournisseurs : le Groupe considère que ses fournisseurs sont des partenaires essentiels de sa politique Qualité (voir aussi la section 2.2). La sélection des fournisseurs est réalisée suivant une matrice de préconisation intégrant les critères qualité et sécurité attendus. En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur concerné est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité. Chaque année, un planning d'audit qualité des fournisseurs est mis en place et couvre une dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs. Les équipes achats et qualité mènent ensemble ces audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité qui fait l'objet d'un suivi mensuel par la Direction avec une analyse détaillée pour les 180 fournisseurs stratégiques. Les fournisseurs présentant un taux élevé de non-conformité font également l'objet d'un suivi particulier.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Malgré un contexte d'approvisionnement tendu, le Groupe a poursuivi la promotion de sa politique Achats Responsables. A fin décembre 2022, 68% des fournisseurs stratégiques avaient signé son Code de conduite Fournisseurs. La part des achats de production réalisés auprès des fournisseurs locaux en France était de 38% en 2022. L'objectif de notation qualité était tenu (voir section 2.2).

Les équipes Achats sont impliquées dans la feuille de route relative aux propulsions alternatives (voir section 4.3) et dans la recherche de substituts au teck.

En effet, dans un contexte géopolitique sous forte tension au Myanmar, l'embargo de l'UE sur les fournitures de teck naturel issues de ce pays a poussé le Groupe Beneteau à trouver des alternatives à ce matériau, largement utilisé pour l'équipement des ponts des bateaux du groupe (lattages, marches, pièces massives diverses).

Les solutions de remplacement doivent être équivalentes au teck naturel birman en termes de propriétés (hautes capacités de résistance au milieu marin, entretien/réparabilité, chaleur ressentie au contact antidérapant...), tout en étant esthétiquement satisfaisante vis-à-vis d'une clientèle exigeante (utilisation du teck historiquement ancrée). L'aspect industriel est également primordial pour le Groupe Beneteau, qui développe des solutions à grande échelle, les coûts industriels devant donc être rationalisés / adaptés.

Les deux solutions alternatives retenues sont une solution synthétique de polyuréthane associé à 20% de fibre naturelle de lin et une solution de lamellé de bois IROKO provenant d'une filière guinéenne certifiée FSC. Ce label FSC est un système de certification de la gestion des forêts, mais il labellise aussi le bois qui est extrait des forêts.

En 2022, 71% de la quantité totale de bois achetée provenait de forêts certifiées FSC. Ce pourcentage devrait croître dans les années à venir en raison des choix faits par le Groupe.

PERSPECTIVES

Le Groupe Beneteau a décidé de faire appel à Ecovadis pour l'aider à évaluer ses fournisseurs et sous-traitants ; cette évaluation est basée sur 21 critères, regroupés en quatre thèmes : Éthique, Social, Environnement et Fournisseurs / Chaîne d'approvisionnement. Chaque fournisseur évalué obtient une note par thème et un score global sur 100.

Les évaluations fournisseurs conduites par Ecovadis seront poursuivies : l'ambition du Groupe Beneteau est d'accompagner ses fournisseurs dans une démarche RSE, afin que la majorité soient sensibilisés et labellisés d'ici 2025. Le rythme de déploiement peut être affecté par le contexte de tension des approvisionnements, le grand nombre de PME dans l'industrie nautique et parfois le faible nombre de fournisseurs alternatifs.

Indicateur-clé de performance

Le Groupe Beneteau met en place en 2022 un indicateur clé de performance pour mesurer la progression de son programme d'évaluation RSE de ses fournisseurs. En 2022,

plus de 20% des fournisseurs stratégiques du Groupe étaient déjà évalués par Ecovadis. Cela représentait environ 24% des achats en valeur.

	Objectif (2025)	2022	2021
% achats évalués RSE*	>50%	24%	Non disponible

* Part des achats (en M€) provenant de fournisseurs évalués au moins une fois par Ecovadis.

Autres chiffres clés

180 des fournisseurs sont considérés comme stratégiques : ils représentent plus de 45% des achats du Groupe.

Part des achats de production réalisés auprès des fournisseurs locaux en France : 39%

Fournisseurs ayant signé le code de conduite : 68%

Quantité totale de bois achetée provenant de forêts certifiées FSC : 71,2%

3. Le pilier "Engaged Crew"

Le Groupe Beneteau, c'est avant tout un projet humain. Une aventure collective qui rassemble des femmes et des hommes dans leur grande diversité autour de quatre valeurs fondatrices : la passion, l'audace, l'esprit de conquête, la transmission. Le Groupe porte la conviction qu'un équipage engagé est la force de l'entreprise.

Dans un marché du travail en pleine évolution, le Groupe veut donc développer un modèle social inspirant et fédérateur, qui concilie l'exigence de la performance et les attentes de ses collaborateurs afin d'attirer, développer et retenir les talents dont il a besoin pour répondre aux enjeux d'un nautisme encore plus durable.

Tout en favorisant un dialogue social de qualité, le Groupe œuvre sur les enjeux prioritaires suivants :

1. Protéger l'intégrité et garantir la sécurité de chaque collaborateur et améliorer le bien-être de chacun au travail ;
2. Attirer et retenir les talents nécessaires à son développement et renforcer la fierté d'appartenance ;
3. Développer les compétences et assurer la transmission des savoir-faire tout au long des parcours de carrière ;
4. Renforcer l'égalité homme/femme et promouvoir la diversité et l'inclusion.

L'ÉQUIPAGE DU GROUPE BENETEAU EN 2022

Dans un environnement de marché particulièrement exigeant, le Groupe Beneteau adapte en permanence ses métiers et ses ressources humaines à ses besoins pour maintenir sa compétitivité et accélérer le développement de ses marques.

Ancré en France, le Groupe a poursuivi son déploiement à l'international, en intégrant notamment plus de 170 collaborateurs dans l'entité Portugaise.

A fin Décembre 2022, le Groupe compte ainsi 7 885 employés (soit 400 salariés de plus qu'au 31 décembre 2021), répartis dans 6 pays, et un peu plus de 1 500 intérimaires. En tant qu'acteur industriel, notre équipage est composé à 74% d'opérateurs.

3.1 Garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos collaborateurs

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Protéger l'intégrité physique et garantir la sécurité de chaque collaborateur est une priorité absolue du Groupe Beneteau. Les principaux risques d'accidents ou de maladies professionnelles sont liés aux activités industrielles et concernent l'exposition aux agents chimiques dangereux et aux poussières, aux opérations de manutention de charges manuelles au poste de travail, aux chutes de hauteur, à l'organisation de l'usine et à la configuration des produits.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique du Groupe est de mettre en place des plans d'action pour réduire les facteurs de pénibilité, prévenir l'apparition de maladies professionnelles et faire baisser le nombre d'accidents ainsi que leur gravité. Les risques sont évalués et hiérarchisés en fonction de leur gravité, de leur fréquence et de leur occurrence. Les événements non

souhaités (presqu'accidents, soins, accidents avec ou sans arrêt, maladies professionnelles, départs de feu, déversement...) sont systématiquement enregistrés et analysés. Des plans d'actions sont menés pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.

La sécurité est un des axes majeurs du référentiel de production. Ce référentiel définit les moyens et processus à mettre en œuvre pour atteindre les niveaux d'excellence. Une auto-évaluation annuelle par le site et une évaluation par des auditeurs internes sont réalisés pour valider le niveau du site et les actions d'amélioration à mettre en œuvre.

Adopté en 2016, le plan pluriannuel d'action pour la sécurité B-SAFE est déployé sur l'ensemble des sites en France. La filiale italienne a également déployé ce programme en 2022.

Le programme B-SAFE repose sur la formation de l'encadrement et la sensibilisation à la sécurité de tous les

collaborateurs, permanents, intérimaires, apprentis et alternants. Les ambassadeurs B-SAFE reçoivent une formation de deux jours tandis que les collaborateurs sont sensibilisés sur une demi-journée. Depuis 2016, trente-huit ambassadeurs B-SAFE ont été formés en France. Le message-clé de la formation B-SAFE est celui de la responsabilisation : collective car la sécurité est l'affaire de tous et individuelle car chacun est acteur dans ce domaine. Le dialogue sécurité est au cœur de ce programme : c'est un moment d'échange entre opérateurs et managers sur le thème de la sécurité.

Outre les formations réglementaires classiques (CACES ou habilitations internes pour la manutention, habilitations électriques, etc.), le Groupe déploie des formations abordant les risques et les règles de sécurité, l'utilisation de matériels jugés dangereux, les gestes et postures, et la prévention du risque chimique pour l'activité composite de la division Bateau.

Des évaluations (internes aux sites et externes par des experts désignés) ont lieu avec régularité pour évaluer le niveau de maturité et les points de progression de chacun des sites. Ces évaluations donnent lieu à des plans d'actions collectifs au Groupe ou propres aux sites.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Bien que certains sites de production aient été affectés par des changements d'organisation, par les montées en cadence et par le fort niveau de recrutements de personnel, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail sur l'ensemble du périmètre du Groupe a été de 16,2 en 2022, soit un recul de plus de 25% vs. 2021. Cela représente ainsi une baisse de plus de 50% depuis la mise

en œuvre du programme B-SAFE au sein de l'ensemble des usines du Groupe en 2016.

Ces chiffres sont à rapprocher des données reportées au niveau Français par la CARSAT. En 2019, le Taux de Fréquence des accidents de travail avec arrêts est de 24,3 pour le Comité Technique National F (dont filière bois) et de 16,6 pour le Comité Technique National de la Métallurgie.

En 2022, les accords intérêssent des entités françaises de la division Bateau intègrent dorénavant le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des collaborateurs.

PERSPECTIVES

Au vu des progrès réalisés en 2022, un objectif de réduction supplémentaire de 15% a été fixé pour le taux de fréquence des accidents, pour les trois prochaines années pour atteindre un taux de 13,8 en 2025.

En 2023, le Groupe prévoit de mettre à jour le module de sensibilisation. De nouveaux ambassadeurs seront formés pour une mise en œuvre de ce programme de sensibilisation à la sécurité pour l'ensemble des employés et intérimaires de la division Bateau sur trois ans.

D'ici 2025, les axes prioritaires seront d'une part la standardisation du Référentiel de Production sur l'ensemble des filiales du Groupe et d'autre part un travail sur les entités françaises de réduction des taux de fréquence des accidents de travail des intérimaires. Par ailleurs, un projet porté par un groupe de travail pluridisciplinaire est engagé pour travailler sur la prévention primaire des maladies professionnelles et notamment les troubles musculo-squelettiques.

Indicateurs-clé de performance

Périmètre Groupe	Objectif (2025)	2022	2021	Exercice de référence 2015/2016
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des collaborateurs*	13,8	16,2	22,3	32,7

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Autres chiffres clés

Périmètre Groupe	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Taux de gravité des accidents de travail de collaborateurs	1,14	1,5	1,19
Taux d'absentéisme lié aux accidents du travail / Maladies professionnelles	1,51%	1,63%	1,23%

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

3.2 Attirer et retenir les talents et renforcer l'attractivité des métiers du nautisme

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Pour accompagner la transition générationnelle sur ses sites les plus matures et rendre possible la croissance durable qu'il ambitionne, l'enjeu est double pour le Groupe Beneteau : retenir les talents d'une part et d'autre part, recruter des nouveaux collaborateurs. Et ce, alors que conjoncturellement le contexte du marché de l'emploi est globalement très tendu avec un taux de chômage faible dans la plupart des géographies où le Groupe est implanté et que les travailleurs sont aujourd'hui davantage en quête de sens et en recherche d'un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée, et que d'autre part, de façon plus structurelle, les métiers de la construction nautique sont méconnus du grand public en général, et des jeunes en particulier.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Pour pouvoir retenir ses meilleurs employés et attirer de nouveaux talents, le Groupe Beneteau met de nombreuses actions en place visant à promouvoir les métiers et les carrières au sein du Groupe, et renforcer la fierté d'appartenance. Parmi lesquelles, une communication interne qui valorise les réussites individuelles et collectives, un système de rémunération (fixes et variables) juste, motivant et équitable, un dialogue social de qualité, des programmes de formation (voir-ci après), etc.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

En 2022, le Groupe a recruté 1603 collaborateurs en 2022 (1085 en CDI et 518 en CDD), alors que dans le même temps, 1291 collaborateurs ont quitté le Groupe de façon majoritairement volontaire (fin de contrat, démissions et départs en retraite).

Le nombre d'alternants a progressé de 15% en 1 an : 80 nouveaux contrats en alternance ont été conclus pour l'année 2022 en France, portant à 106 le nombre de personnes en contrat d'alternance à la fin de l'exercice 2022

En collaboration avec ses partenaires, le Groupe Beneteau a réalisé en France 35 opérations de recrutement en 2022 : des « afterworks », des « Portes Ouvertes », des participations à différents événements locaux (bus de l'emploi La Roche Sur Yon, Foire de Challans, etc), et des informations collectives.

Le programme de cooptation lancé en 2021 a été reconduit en 2022 : Il a permis de recruter plus de 130 candidats en France sur l'année.

Pour l'année scolaire 2021-22, une centaine de collégiens de huit établissements différents en Pays de Loire sont inscrits au Brevet d'initiation Mer lancé par le Campus en 2020. Une plateforme de ressources pédagogiques en ligne dont l'approche est ludique a été mise en place afin de permettre aux collégiens de se former aux 40 heures théoriques. Les 40 heures de découverte sont réalisées au fil des semaines grâce à des rencontres, des visites, etc.

En 2022, des « journées portes ouvertes aux familles » ont été organisées sur l'ensemble des sites de production en France. Elles ont permis de faire découvrir les métiers et les produits à plus de 4500 personnes et viennent renforcer le sentiment d'appartenance et la marque employeur.

Afin de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs, chaque filiale a mis en place un parcours et un programme d'intégration, pour les CDI comme les intérimaires, en coopération avec les centres de formation internes ou externes qui dispensent les formations techniques et de sécurité.

PERSPECTIVES

En 2023, avec l'aide d'un prestataire externe, le Groupe déployera une enquête d'opinion internationale pour

mesurer notamment le taux d'engagement de ses collaborateurs, mieux comprendre leurs attentes et identifier leur perception du modèle social qu'il met en place. Cet outil de management et d'amélioration permettra la définition de plans d'actions en fonction des résultats obtenus.

En parallèle, le Groupe Beneteau va poursuivre le déploiement de son programme de 'Profit sharing' afin d'avoir des mécanismes de partage de la valeur dans l'ensemble des entités du Groupe.

En outre, le Groupe Beneteau rendra plus visible, en interne (rétention), comme en externe (attraction) ses engagements et réalisations en matière de RSE pour répondre à la quête de sens observée dans le monde du travail.

Indicateur-clé de performance

Périmètre Groupe	Objectif (2025)	2022	2021	Exercice de référence (2018/2019)
Taux de turnover - effectif permanent (%)	< 8%	11,1%	10,3%	8,1%

Le taux est amplifié en 2021 et 2022 sous l'effet des départs dans le cadre du dispositif PSE relatif aux mesures d'adaptation décidées en 2020. Hors effet du PSE, le taux de turnover de 2022 aurait été de 9,5%.

Autres chiffres clés

Périmètre France - A fin d'exercice	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Nombre de personnes en contrat d'alternance	106	92	62
Part des contrats en CDD (incluant les contrats d'alternance)	2,4%	2,2%	1,5%

Taux d'absentéisme - Périmètre Groupe	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Taux d'absentéisme total	9,3%	9,4%	7,5%

3.3 Développer les compétences nécessaires à la performance durable de l'entreprise

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Il existe peu de formations « académiques » aux métiers très spécifiques de construction et commercialisation de bateaux de plaisance et de mobil-homes. La formation initiale, le développement continu des savoir-faire et les parcours de mobilité interne sont les clés pour permettre au Groupe Beneteau de maintenir le savoir et savoir-faire de ses équipes au niveau d'expertise requis pour la conduite de ses activités.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique de développement humain du Groupe Beneteau mise d'une part sur le développement des savoir-faire et des parcours de mobilité interne et d'autre part sur les programmes de formation ciblés adaptés à tous ses collaborateurs.

Le catalogue de formation couvre plus de 100 thèmes et chaque année, de nouveaux modules sont déployés pour répondre aux innovations technologiques des bateaux construits par le Groupe.

Plus particulièrement, le plan de développement des compétences a été conçu pour accompagner les thèmes prioritaires du Groupe Beneteau qui sont le savoir-faire technique, l'excellence industrielle, l'efficacité managériale, la sensibilisation à la sécurité et la qualité¹.

Le savoir-faire technique

Avec des métiers complexes et spécifiques à la filière nautique, le Groupe Beneteau a mis en place ses propres centres de formation techniques en Vendée, à Bordeaux, aux Etats-Unis et en Pologne. Ils permettent de transmettre les savoir-faire techniques de la construction nautique (moulage en matériaux composites, assemblage et montage des bateaux) et dispensent également des formations pour les collaborateurs des bureaux d'études et les ingénieurs lors de leur arrivée dans le Groupe.

En France, les formateurs sont tous d'anciens opérateurs avec une forte expérience, garants de la transmission de la culture d'entreprise comme du savoir-faire artisanal et industriel.

L'excellence industrielle

En complément des formations qualité et savoir-faire technique, deux parcours métiers méthodes et conduite de projet sont proposés respectivement aux collaborateurs des méthodes usine et méthodes lancement des bureaux d'études, ainsi qu'aux chefs de projet.

L'efficacité managériale

Des parcours de développement des compétences managériales et de leadership sont proposés, tant pour les nouveaux managers que pour les managers expérimentés. Notamment le module de formation DISC Insights présente une méthode pour aider les managers à mieux comprendre leurs collègues et à se connaître eux-mêmes afin d'avoir des relations de travail plus respectueuses, productives et positives. Il permet également de développer un 'langage commun' unique pour aider à surmonter les défis et résoudre les conflits.

L'enjeu de performance durable vise à accompagner les collaborateurs tout au long de leur carrière et ainsi fidéliser les compétences au sein de l'entreprise. Plus de 50% des collaborateurs promus sont issus de mobilité interne.

Chaque année, en septembre, un exercice de 'People Review' permet d'identifier sur chacun des postes clés de l'entreprise des plans de successions nominatifs, notamment pour les compétences les plus clés.

Et chaque année pour les cadres et tous les deux ans pour les non cadres, l'entretien professionnel d'évaluation et de développement est un moment privilégié pour faire un point « carrière » structuré notamment autour des compétences en termes d'évolution au sein des métiers du Groupe, d'identifier les potentiels souhaits de mobilité fonctionnelle ou géographique, et de définir les actions prioritaires en matière de développement des compétences pour chacun des collaborateurs.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

En 2022, le Groupe Beneteau a intégré un nouveau volet dans son plan de formation global pour déployer des modules en lien avec sa responsabilité sociétale : l'apprentissage des outils numériques, la sensibilisation à l'Ethique & Conformité et aux enjeux de la RSE.

En France, un nouvel outil de digitalisation de la gestion de la formation va permettre aux managers d'être des acteurs plus proactifs dans la construction du plan de développement des compétences pour leurs équipes, et aux équipes RH & Formations d'avoir un suivi plus performant de la gestion de la Formation (Organisation des sessions, gestion des relances, suivi de la participation, questionnaires de satisfaction, etc.). Cet outil intègre également la digitalisation de l'Entretien Professionnel

En 2022, 117 managers ont suivi le module de formation DISC Insights.

¹ Les actions de formation en lien avec la sécurité et la qualité sont respectivement présentées dans les paragraphes 3.1 et 2.2 de cette Déclaration de performance extra-financière 2022.

La dynamique de mobilité interne s'est poursuivie en 2022 avec plus de 50% des postes de main d'œuvre indirecte staffés sur des mobilités internes.

PERSPECTIVES

Le Groupe poursuivra le déploiement du module de formation DISC Insights pour atteindre 500 managers formés d'ici 2023 sur l'ensemble des sites du Groupe.

Le Groupe souhaite par ailleurs mettre en place une filière expertise pour l'évolution de carrière et la reconnaissance de ses experts, s'assurer de la pérennité de savoirs et améliorer la transmission.

Dans le cadre de son nouveau volet de formation dédié à la RSE, le Groupe Beneteau va en particulier commencer à déployer des ateliers de la Fresque du Climat, afin de sensibiliser et engager ses collaborateurs à l'atténuation du réchauffement climatique. Une dizaine de Fresqueurs internes seront formés pour soutenir la démarche.

Indicateur-clé de performance

Nombre d'heures de formation par salarié - CDI	Objectif (2025)	2022		Exercice de référence 2015/2016
		2021	2022	
France	>15	10,5	9,4	12
Périmètre Groupe		8,9	8,4	n.a.

3.4 Renforcer l'égalité femmes-hommes et promouvoir la diversité et l'inclusion

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Compte tenu de la diversité des métiers, la grande hétérogénéité des compétences nécessaires à la bonne exécution des activités, il est absolument fondamental que la diversité au sein du Groupe soit perçue par tous comme une richesse. Elle contribue au bien vivre ensemble et, in fine, à la performance collective.

Le Groupe Beneteau mobilise ses collaborateurs pour que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail, compétences et résultats et soient exemptes de discrimination fondée notamment sur le genre.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Implanté en Europe (France, Pologne, Italie et Portugal) et aux Etats-Unis pour son activité industrielle et agissant en Asie Pacifique depuis un bureau de représentation commerciale situé à Hong Kong, le Groupe Beneteau s'engage - dans toutes ces géographies - à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes activités et exige de ses partenaires ces mêmes engagements (voir Achats Responsables).

Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, ou de traitement entre les femmes et les hommes. La Charte

éthique et le Code de conduite sont les référentiels de cette politique pour ses collaborateurs partout dans le monde et le Code de conduite fournisseurs pour ses partenaires.

Le dispositif d'alerte déployé sur l'ensemble du Groupe Beneteau (voir "Plan de Vigilance" du chapitre Facteur de Risque et Environnement de Contrôle" du rapport financier annuel et l'enjeu "Ethique et Conformité" du pilier Ethical Growth) permet aux collaborateurs ainsi qu'aux tiers d'effectuer tout signalement en matière de discrimination ou de harcèlement.

Dans le Groupe Beneteau, l'égalité des chances est abordée sous 4 angles :

- Femmes-Hommes : Au sein de la population des opérateurs, les contextes culturels des implantations du Groupe, auxquels s'ajoutent l'organisation des équipes de travail, voire des réglementations locales sont des facteurs explicatifs de la proportion de femmes. Au regard de ce contexte, le Groupe considère comme satisfaisante une répartition femmes/hommes moyenne – toutes géographies confondues – de 30%/70% sur la population des employés/ouvriers, des techniciens et des agents de maîtrise. En revanche, dans la population des managers, le Groupe vise la parité notamment dans les niveaux de poste les plus élevés.

- Ages : 14% des collaborateurs du Groupe Beneteau sont âgés de 55 ans et plus. Le Groupe est attentif d'une part

à sécuriser leur fin de carrière, avec une attention particulière à leurs conditions de travail, et d'autre part à développer une capitalisation des savoirs qu'ils ont acquis.

- Handicap : au-delà des contraintes légales vis-à-vis de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) le Groupe Beneteau souhaite progressivement favoriser l'emploi de collaborateurs en situation de handicap et veille à leur garantir un environnement de travail sûr et sain.
- Multiculturalité : implanté dans 6 pays, le Groupe Beneteau est attentif à la diversité au sein de ses équipes.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

L'évolution de la Gouvernance de juin 2022 s'est accompagnée de la nomination de Marie-Hélène Dick comme administratrice indépendante au sein du Conseil d'Administration. Avec 4 femmes et 4 hommes, le Conseil d'Administration du Groupe Beneteau est donc parfaitement paritaire. En 2022, la part d'emplois occupés par les femmes représente 30,4% de l'effectif global du Groupe en 2022 et est en progression depuis plus de 3 ans. Cette part est en ligne avec les données publiées par l'INSEE pour l'industrie manufacturière.

En novembre 2022, Le Groupe a lancé une campagne de sensibilisation contre le harcèlement à caractère sexuel ou

sexiste. La Direction Générale a envoyé un message à chaque collaborateur pour rappeler à la responsabilité de chacun dans le refus systématique de tous types d'agissements sexistes, discriminatoires ou harceleurs.

L'index d'égalité femmes-hommes, mesuré pour les filiales françaises du Groupe depuis 2019, contribue à mesurer le progrès sur différents plans d'actions ciblés, notamment la mise en place d'enveloppes d'augmentations dédiées et la signature d'un accord sur les augmentations de retour de congé maternité. Grâce aux efforts menés en collaboration avec les représentants du personnel, les filiales SPBI et CNB ont dépassé en 2022 le score de 85.

PERSPECTIVES

La campagne contre le harcèlement à caractère sexuel ou sexiste sera complétée au 1^{er} semestre 2023 par une formation des managers et de la population RH, ainsi que par des campagnes de communication visant à sensibiliser sur les bons comportements à adopter au sein du Groupe.

A compter de 2023, le Groupe va progressivement déployer l'index d'égalité femmes-hommes hors de France avec pour objectif que toutes ses filiales dépassent un score de 75 d'ici 2025.

En 2023, le Groupe Beneteau met également en place une initiative 'Women Leader' qui vise en particulier à améliorer la place des femmes au sein de l'organisation managériale du Groupe.

Indicateurs-clé de performance

Index normalisé d'égalité femmes-hommes

Filiales - France	Objectif (2025)	2022	2021	Référence (à fin 2019)
SPBI		89/100	79/100	79/100
Construction Navale Bordeaux	>90/100	93/100	83/100	77/100
BIO Habitat		84/100	83/100*	88/100

*Deux des cinq indicateurs n'avaient pas pu être calculés en 2021. L'index sur les indicateurs calculables était de 54/65.

Indicateurs	Nombre de points max/ indicateur	SPBI	Construction Navale Bordeaux	BIO Habitat
1. Ecart de rémunération (en %)	40	39	38	39
2. Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20	20
3. Ecart de promotions (en points de %)	15	15	15	5
4. Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15	15
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	-	5	5
Index Egalité Femmes-Hommes (exercice 2021)	100	89	93	84

L'index, sur 100 points, se calcule pour les filiales du Groupe Beneteau à partir de 5 indicateurs : l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, l'écart de répartition des promotions, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Autres chiffres clés

Part de l'effectif féminin par statut

Périmètre Groupe	au 31/12/2022	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Employés / Ouvriers	30,3%	29,7%	28,8%
Techniciens et Agents de Maîtrise	32,2%	31,0%	29,2%
Cadres et Assimilés	26,9%	24,2%	23,4%
Total périmètre Groupe	30,4%	29,6%	28,5%

Personnes en situation de handicap

Périmètre France	au 31/12/2021	au 31/12/2020	au 31/08/2019
Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap	352	353	365
% de l'effectif moyen France	7,1%	6,7%	6,9%

La donnée est déclarée auprès de l'URSSAF au mois de mai pour l'exercice clos au 31 décembre, soit postérieurement à la publication du rapport de gestion. La donnée 2022 n'est donc pas disponible et le nombre

d'unités de valeur reporté dans la DPEF au 31 décembre 2021 correspond à la déclaration faite auprès de l'URSSAF en mai 2022 par les entités françaises (BIO Habitat, Construction Navale Bordeaux et SPBI).

4. Le pilier "Preserved Oceans"

De par ses activités nautiques, le Groupe est proche des océans. Ils sont l'un des poumons de l'humanité et subissent l'impact du réchauffement climatique. Protéger l'extraordinaire biodiversité des écosystèmes marins est une nécessité, un défi collectif pour tous les amoureux de la nature et de la mer.

En tant qu'acteur de la plaisance, le Groupe se mobilise pour un nautisme durable et responsable. Le Groupe veut accélérer l'éco-conception de ses produits et limiter l'impact environnemental tout au long de leur cycle de vie. Il veut également impliquer toutes ses parties prenantes pour le respect de la biodiversité et la préservation de l'écosystème marin.

Le Groupe agit sur les enjeux principaux suivants :

1. Ouvrir la voie de l'économie circulaire sur ses marchés, de l'éco-conception à la gestion de fin de vie des produits.
2. Réduire l'impact environnemental de ses activités industrielles
3. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
4. Promouvoir le respect et la protection de l'écosystème marin et de sa biodiversité, en particulier auprès des plaisanciers

4.1 Ouvrir la voie de l'économie circulaire dans notre industrie, de l'éco-conception à la fin de vie

LES DÉMARCHES D'ÉCO-CONCEPTION DANS LE GROUPE

LES ANALYSES DE CYCLE DE VIE COMME OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION (DIVISION BATEAU)

Avec des durées de vie et d'usage particulièrement longues (de 30 à 40 ans en moyenne), les bateaux de plaisance sont utilisés sur les mers, les lacs et les rivières du monde entier. Leurs principaux impacts environnementaux sont liés au choix des matières premières mises en œuvre pour leur fabrication, à leur usage (mode de propulsion) et à leur fin de vie.

Afin de mieux cerner et réduire les impacts environnementaux de ses produits, le Groupe Beneteau a décidé en 2021 d'utiliser les analyses de cycle de vie des bateaux comme outil d'aide à la décision.

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation normalisée (ISO 14040 et 14044) permettant de connaître les impacts environnementaux d'un bateau tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication à son traitement en fin de vie (déconstruction, recyclage...), en passant par ses phases de navigation, d'entretien et de transport.

En 2022, le Groupe a finalisé avec l'aide d'un cabinet indépendant deux analyses complètes de cycle de vie des produits de la division Bateau : l'une pour un voilier monocoque (Jeanneau Yacht 60) et l'autre pour un bateau moteur hors-bord (Merry Fisher 7.95).

Ces premières analyses permettent d'une part de confirmer les priorités de la politique innovation du Groupe Beneteau et d'autre part de quantifier l'incidence de chaque initiative technique mené au sein du groupe. Les équipes de développement travaillent sur trois pistes pour concevoir les nouveaux modèles, tout en minimisant leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie :

- améliorer la performance globale du bateau grâce à l'architecture navale et l'ingénierie (système de propulsion, confort à bord économe en consommation énergétique)
- limiter la consommation de matières premières et utiliser des matériaux plus durables (matériaux composites, bois, plastiques recyclés ou biosourcés) pour fabriquer les bateaux ;
- optimiser les process de fabrication pour maîtriser l'impact environnemental de production.

Le Groupe prévoit d'une part de compléter ces analyses de cycle de vie sur chacun des quatre segments de marché de la division Bateau d'ici fin 2024 et d'autre part de contribuer à la standardisation de cette méthode d'analyse dans l'industrie de la plaisance en partenariat avec la fédération des industries nautiques (FIN) au niveau français et au niveau européen avec European Boating Industry (EBI).

ECO-CONCEPTION DE MOBILE-HOME (DIVISION HABITAT)

La démarche d'ecoconception de la division Habitat repose sur le choix de matériaux respectueux de l'environnement, d'équipements économes en énergie et de solutions favorisant la déconstruction en s'appuyant notamment sur les axes suivants : choix de matériaux et composants (produits sans phtalates, bois issus de forêts éco-gérées et labellisées PEFC, acier, laine de verre et bardage recyclables), optimisation des consommations d'eau et d'énergie des mobil-homes (éclairage LED, électroménager A ou A+, solutions de gestion technique centralisée des énergies, minuteur pour éclairage extérieur), maintenance et nettoyage aisés, intégration des habitats à l'environnement paysager, optimisation de la mise en place de la résidence mobile (réversibilité, déchets engendrés), diminution des impacts liés au transport en amont et en aval.

La division Habitat a poursuivi depuis 2021 la mise en place d'une version GREEN des modèles IRM, O'Hara et BHI. Cette version utilise des matières premières naturelles (laine végétale BIOFIB issue d'une culture écologique française pour l'isolation des murs et plafonds, plan de travail et plateau de table en bambou, bardage en bois Douglas) ; des matériaux issus du recyclage (rideaux à 80% de fibres recyclées, matelas avec ouate issue de bouteilles PET recyclées) ; des matériaux économes en énergie (panneaux photovoltaïques, vitrage à faible émissivité, toiture blanche limitant la montée en température du mobil-home).

Afin de renforcer l'intégration paysagère des mobil-homes dans les sites naturels où ils sont implantés et en limiter ce qui peut être considéré comme une pollution visuelle, la division Habitat a codéveloppé avec son fournisseur une peau de recouvrement issue de l'impression 3D permettant de reproduire l'environnement minéral ou végétal environnant.

4.1.1 UTILISER LES MATIERES PREMIERES DE FAÇON RAISONNÉE

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les niveaux actuels de consommation de ressources ne pourront pas continuer dans le futur, tant pour des raisons économiques (coûts d'extraction et tensions géopolitiques croissantes), qu'environnementales (épuisement des ressources naturelles, changement climatique, dégradation des écosystèmes). Pour assurer une croissance soutenable, le Groupe a pour ambition de recourir à l'utilisation raisonnée de matériaux et tant que faire se peut renouvelables.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Les bateaux de plaisance fabriqués par le Groupe Beneteau sont constitués à environ 40% de matériaux composites, entrant dans la composition des pièces de structure et de l'ensemble des pièces de capotage. Après avoir entamé une caractérisation des résines et des fibres qu'il utilise, le Groupe Beneteau a identifié trois axes d'innovation :

- développer et utiliser une résine bio-sourcée pour la fabrication des petites et des grandes pièces en injection ou infusion
- proposer des résines recyclables en lieu et place des résines polyester employées actuellement, qui sont thermodurcissables, c'est à dire infusibles et insolubles, et par conséquent non recyclables. L'objectif du Groupe est de remplacer les résines actuellement utilisées dans les ateliers par des matériaux fusibles (comportement thermoplastique), permettant de séparer, en fin de vie, les fibres de la résine et donc de faciliter leurs recyclages respectifs ce qui entraînerait notamment une réduction des émissions de CO₂ sur la fin du cycle de vie.
- favoriser et accroître l'utilisation de fibres végétales, en particulier de chanvre dont les caractéristiques présentent de nombreux avantages environnementaux.

L'utilisation de ces fibres, produites et transformées localement, nécessitant une consommation d'eau réduite, s'intercalant dans les cycles de cultures à destination des hommes et des animaux, répond à l'engagement du Groupe Beneteau de rechercher des solutions durables.

Par ailleurs, le bois est utilisé pour produire l'ossature bois des mobil-homes ainsi que leurs aménagements intérieurs et ceux des bateaux. Le Groupe se donne pour objectif d'augmenter la proportion de bois provenant de forêts certifiées FSC. (voir également enjeu 2.3 – Achats Responsables)

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Suite à plusieurs essais techniques réalisés sur les résines alternatives (thermoplastiques recyclables, polyester biosourcée), le Groupe Beneteau a tout d'abord qualifié une résine biosourcée à 14% pour la fabrication des petites pièces, ce qui a permis de réduire les émissions de CO₂ de cette résine de 11%. Cette solution est industrialisée en 2022 et déployée sur plus de 30 000 pièces par an au sein du groupe. Les équipes du Groupe Beneteau ont également qualifié l'intégration jusqu'à 14% de fibres de chanvre parmi les fibres utilisées dans la réalisation de pièces non structurelles, comme les capots.

Après 3 ans de co-développement avec Arkema, le Groupe Beneteau a fabriqué le premier bateau de série au monde en résine recyclable. Le First 44 a été présenté en avant-première sur le salon nautique de Paris en Décembre 2022.

PERSPECTIVES

Le Groupe Beneteau poursuivra ses études de validation pour intégrer des résines contenant jusqu'à 35 à 38% de matières d'origine naturelle. Elles devraient pouvoir être utilisées à l'échelle industrielle à partir de 2023, dans un premier temps sur les petites pièces et dans un deuxième temps sur les grandes pièces.

Le Groupe Beneteau a signé avec Multiplast, leader dans le domaine de la construction des bateaux de compétition ainsi que dans la mise en œuvre de matériaux composite de haute performance, un accord de partenariat pour la

fabrication, l'industrialisation, et la commercialisation d'une série de voiliers monocoques de compétition écoconçus. Soutenu par des clubs nautiques internationaux prestigieux, le Jeanneau Sun Fast 30 One Design a pour vocation de devenir une classe One Design de référence pour la course au large. Ce modèle intégrera ainsi les matériaux composites les plus avancés de l'industrie nautique en termes d'innovation éco-responsable et permettra en particulier de démontrer dans des conditions exigeantes la fiabilité de la nouvelle résine recyclable développée par Arkema avec le Groupe Beneteau.

Indicateur-clé de performance

Le Groupe a produit son premier bateau en résine recyclable en 2022 et lance sa première série industrielle en 2023.

4.1.2 CONTRIBUER AUX FILIÈRES DE DÉCONSTRUCTION

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La déconstruction organisée des bateaux et des mobil-homes, et le recyclage des matières pouvant l'être, est un enjeu clef pour le développement d'une véritable économie circulaire dans ces deux secteurs. Elle évite la présence de bateaux et/ou de mobil-homes vétustes et hors d'usage dans des zones non autorisées et permet la valorisation des matériaux récupérés.

Pour les bateaux de plaisance, la fin de vie survient environ à 40 ans après leur construction, tandis que les mobil-homes ont une durée de vie d'une dizaine d'années.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Depuis de nombreuses années, le Groupe Beneteau est un acteur engagé dans les filières de déconstruction. En France où les filières de déconstruction sont structurées, il participe ainsi activement aux travaux des deux éco-organismes et siège aux instances dirigeantes.

- Créée par la Fédération des Industries Nautiques en 2009 et agréée par l'Etat en 2019, l'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est le seul éco-organisme au monde dédié à la fin de vie des bateaux de plaisance. L'APER regroupe aujourd'hui 102 entreprises adhérentes, constructeurs et importateurs, qui représentent près de 90% du marché français. Plus de 7 400 bateaux ont été déconstruits depuis septembre 2019 et 30 centres de déconstruction sont actuellement opérationnels. L'objectif de la filière française est de déconstruire plus de 20 000 bateaux d'ici à 2024.
- Depuis la création d'Eco Mobil-Home en 2011, plus de 15 000 résidences mobiles de loisirs en fin de vie ont été ainsi retirées de la filière de l'hôtellerie de plein air pour

être démantelées. Ce sont près de 30000 tonnes de matières qui ont été traitées et valorisées par les partenaires d'Eco Mobil-Home. Plus d'informations disponibles sur le site <https://ecomobilhome.fr/notre-activité/>

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Au-delà de la forte contribution financière en tant que metteur sur le marché (462k€ en 2022), le Groupe Beneteau participe activement à la gouvernance de l'éco-organisme APER au travers de trois représentants qui siègent au Conseil d'administration, dont deux membres également élus au Bureau comprenant le rôle de Président.

Le rythme des déconstructions s'accélère chaque année avec 369 bateaux en 2019, 1 259 en 2020, 2 393 en 2021 et près de 3 000 en 2022.

PERSPECTIVES

L'objectif de l'APER est de déconstruire plus de 20 000 bateaux d'ici à 2024.

L'APER et Composite Recycling ont signé un partenariat visant à déployer des unités mobiles autonomes en énergies pour traiter par pyrolyse les déchets composites issus de la déconstruction des bateaux de plaisance. Une fois séparées de la résine et nettoyées, les fibres de verre pourront être à nouveau utilisées, dans la fabrication de bateaux de plaisance ou de nombreux autres produits.

Indicateur-clé de performance

Pourcentage d'atteinte de l'objectif de 20 000 bateaux déconstruits en 2024 : 37%

4.2 Réduire l'impact environnemental de nos opérations industrielles

DESCRIPTION DE L'ENJEU

En tant que groupe industriel, le Groupe Beneteau est conscient de l'impact environnemental de ses opérations liées à la fabrication des bateaux de plaisance et des mobil-homes et cherche à constamment améliorer son empreinte dans le cadre de ses programmes de management environnemental.

11 des 12 sites français de la division Bateau et 6 sites de la division Habitat sont classés au titre des ICPE¹. Aucun de ces sites ne fait partie du périmètre de zones naturelles protégées, le site industriel de Bordeaux se situant néanmoins en limite d'une zone Natura 2000 (« Garonne »). Chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'Etat permettant d'informer les services concernés des évolutions, en particulier sur les enjeux en termes d'impact sur la biodiversité.

Au-delà de ces contraintes réglementaires, les axes prioritaires de la politique environnementale du Groupe reposent sur la réduction de la consommation de matières premières (enjeu traité au paragraphe 4.1), l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites de production (enjeu traité au paragraphe 4.3), la maîtrise de la génération des déchets et la diminution des émissions polluantes, en particulier celles de Composé Organiques Volatiles (COV) qui peuvent également impacter la santé et la sécurité des collaborateurs qui y sont exposés (enjeu du pilier Engaged Crew).

POLITIQUE ET OBJECTIF

Depuis 2012, le Groupe a structuré sa politique Environnement en s'appuyant sur les normes internationales ISO 14001 (voir section 1.6). Au cours des prochaines années, le périmètre des sites certifiés est amené à s'élargir.

Même si l'activité de production est peu consommatrice de ressources en eau, des plans de gestion de l'eau sont définis sur les sites français et polonais et les plans d'actions d'amélioration continue sont audités dans le cadre de la démarche de certification ISO 14001.

Les émissions polluantes sont principalement liées aux composés organiques volatils (COV) issus de l'activité composite (utilisation de résines, gel coats, enduits de collage et solvants) et ébénisterie (vernissage des bois) pour la construction de bateaux de plaisance.

Depuis 10 ans, le Groupe accroît l'utilisation de techniques d'injection (en moule fermé) et d'infusion (sous bâche), et privilégie les résines et les enduits de collage à faible teneur en styrène. La consommation de résine contact a ainsi été divisée par 10. Conformément à la réglementation en vigueur en France, les bilans matières et les plans de gestion de solvants sont communiqués aux autorités compétentes.

Afin de maîtriser la génération des déchets non dangereux liés à ses opérations industrielles, le Groupe s'appuie sur une démarche « 4R » (Réduire, Réutiliser, Recycler, Revaloriser). Tous les sites procèdent au tri sélectif des déchets avec des filières de valorisation, notamment pour les emballages (cartons, plastiques, métaux) et le bois. Les déchets non dangereux ne pouvant être recyclés sont valorisés énergétiquement (incinération). Ainsi une tonne de déchets traités permet au prestataire de produire 30kWh d'électricité. Le Groupe veille à limiter au maximum la génération de déchets dangereux (déchets souillés d'acétone, DEEE et batteries) qui font, dans la plupart des cas, l'objet d'une incinération avec valorisation énergétique par les prestataires.

Le Groupe s'est engagé à poursuivre ses efforts d'amélioration continue sur ces deux axes prioritaires. Il a d'ailleurs intégré ces deux indicateurs parmi les trois objectifs RSE associés à sa convention de financement moyen terme multi-devise.

Enfin, le Groupe met en place des actions pour prévenir et limiter les risques d'accidents portant atteinte à l'environnement (départ de feu, pollution accidentelle, etc.). Pour plus de précisions, voir le chapitre "Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle".

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Pour diminuer les émissions de COV, l'ébénisterie des Herbiers a remplacé ses vernis pour bois massif à base solvantée par des vernis à base aqueuse.

Dans le cadre de sa préparation à la certification ISO14001, le site français de Bordeaux a renforcé sa politique de gestion des déchets, contribuant ainsi à faire progresser son taux de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux de 58% en 2021 à 75% en 2022.

Par ailleurs, sur les sites de production Vendéens, le Groupe a amélioré le taux de recyclage de ses déchets dangereux.

¹ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

PERSPECTIVES

Le Groupe travaillera sur la standardisation de l'utilisation des techniques d'infusion / injection en la déployant progressivement vers de plus petits modèles et évaluera les pistes de substitution des solvants (acétone).

Le Groupe poursuivra également l'harmonisation et le partage des meilleures pratiques « 4R » de l'ensemble de ses sites.

Enfin, le Groupe poursuivra la certification 14001 de ses sites de production, à commencer par le site de Bordeaux dès 2023.

Indicateurs-clé de performance

La plupart des indicateurs environnementaux sont présentés en ratio par rapport au nombre d'heures travaillées qui intègrent les heures des intérimaires. La méthode de calcul des émissions de COV fait l'objet d'une révision par les autorités compétentes ainsi que d'un changement de périmètre à l'intérieur du Groupe. A périmètre et méthode constants, les émissions 2022 sont en baisse de 4% par rapport à celles de 2021.

Emissions de composés organiques volatils (COV)

A périmètre et méthode constants	Objectif (2025)	2022	2021	Evolution
Emissions de COV des sites de production (en kg / 1000 heures travaillées)	-10%	103,3	107,6*	-4%

* Indicateur 2021 recalculé à isopérimètre 2022.

Taux de recyclage/valorisation des déchets non dangereux

Taux de recyclage et valorisation des déchets non dangereux - Sites de production	Objectif (2025)	2022	2021	Exercice de référence (2011/2012)
France	>70%	78%	72%	58%
Groupe		64%	61%	n.a.

L'exercice de référence 2012 correspond au lancement de la démarche ISO 14001 sur les sites français.

4.3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Tous les secteurs sont concernés par les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'ils génèrent. Le Groupe Beneteau est, à ce titre, invité à innover pour proposer des solutions diminuant ses émissions de GES et assurer son adaptation aux effets du changement climatique. Comme à l'échelle macro-économique, le Groupe Beneteau est conscient que le coût de l'inaction serait à terme beaucoup plus élevé que les plans d'action qu'il met en place dès à présent pour décarboner ses activités de production et celles liées à l'usage de ses bateaux et mobil homes.

Aussi le Groupe Beneteau s'engage dès maintenant dans la réduction de ses émissions directes de GES et souhaite accélérer sa contribution à la réduction des émissions scope 3 de son activité, en particulier celle de la division Bateau, activité éligible selon la taxonomie européenne à l'atténuation du changement climatique (voir section 5 de cette DPEF).

Pour mesurer ses émissions indirectes de GES (scope 3), le Groupe Beneteau s'appuie sur les résultats de ses analyses

de cycle de vie (voir paragraphe dédié en section 4.1). Elles ont mis en évidence que la phase d'utilisation du bateau est le principal poste d'émission de gaz à effet de serre, avec des variations significatives selon la typologie de bateau et les scénarios d'usage. La proportion d'émissions provenant de l'utilisation du moteur varie ainsi d'environ 33% pour un voilier monocoque (utilisé en moyenne un mois par an), à plus de 75% pour un petit bateau moteur (environ 36h d'utilisation moteur par an). Les principaux facteurs d'émission de CO₂ de la phase de production sont la fabrication de la coque en composite (10% à 22% selon les deux modèles) et les émissions directes (scope 1&2) des sites de production (entre 5% et 10% des émissions).

Les enjeux du Groupe en matière de lutte contre le réchauffement climatique portent donc essentiellement sur : la réduction de consommation d'énergie fossile en mer (systèmes de propulsion alternative, architecture, etc.), l'utilisation de matières plus durables (voir section 4.1) et l'amélioration de la performance énergétique de ses sites.

4.3.1 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DE NOS SITES DE PRODUCTION

POLITIQUE ET OBJECTIF

Dans le cadre de sa politique Sécurité Qualité Environnement Energie, le Groupe adopte un pilotage opérationnel de la performance énergétique au plus près des usages et favorise la conception et l'achat d'équipements performants.

Pour réduire ses émissions directes, le Groupe met en œuvre des actions sur tous les sites de production pour améliorer leur performance énergétique dont : isolation thermique des bâtiments (toiture ou parement) quand ils font l'objet de travaux, suivi centralisé des énergies (mise en place de centrales GTC et suivi opérationnel des consommations d'énergies), mise en place de déstratificateurs (garantir une meilleure homogénéité de la

chaleur et éviter les déperditions thermiques dans les ateliers de moulage qui représentent 60% de la consommation de gaz), détection des fuites d'air comprimé (suivi des consommations et vérification des installations car l'air comprimé représente 10% des consommations d'énergie), optimisation des ventilations en atelier, installation d'éclairage LED, intégration des critères de performance énergétique dans les achats, optimisation de l'utilisation des chauffages, mise en place d'un système de réservation de véhicules et de covoiturage, actions de sensibilisation des collaborateurs.

Ces plans d'amélioration continue sont certifiés selon la norme internationale ISO 50001 pour toutes les usines de la division Bateaux situées en Pays de Loire (France).

Le Groupe s'engage dans la réduction des émissions directes (scope 1 & 2), avec pour objectif de s'aligner avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France et de contribuer à l'ambition européenne de neutralité Carbone d'ici 2050. Un plan Climat global est en cours de définition afin de confirmer les actions permettant au Groupe d'atteindre ces objectifs.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

Les plans de suivi opérationnel des consommations énergétiques et les plans de contingence sur la consommation d'énergie pour la France ont permis au Groupe de réduire l'intensité de ses émissions directes de 14% par rapport à 2021.

En juillet 2022, le Groupe Beneteau a par ailleurs signé l'accord-cadre du projet d'ombrières photovoltaïques en Pays de la Loire avec ses partenaires Vendée Energie et le groupe ALLEZ et Cie. Le projet vise à créer des installations d'ombrières photovoltaïques sur huit sites de production du Groupe Beneteau en Vendée. Représentant au total plus de 40 000 m² de panneaux photovoltaïques (soit plus de 4 hectares), les ombrières vont fournir des parkings couverts aux collaborateurs sur tous les sites. Ce sont

également 130 points de recharge électrique ainsi mis à la disposition des collaborateurs pour les véhicules privés et de service, sur toute la Vendée et à Cholet. Au global, ce projet d'ombrières photovoltaïques va permettre de raccorder 8,4 MWc (mégawatt-crête) d'électricité d'origine renouvelable produite sur les sites de production du Groupe Beneteau au réseau vendéen, soit une production à pleine charge de 9 770 MWh (mégawatt-heure). Ainsi plus de 1800 foyers situés dans les communes avoisinantes pourront être alimentés en électricité renouvelable produite localement.

PERSPECTIVES

Les travaux d'installation des ombrières photovoltaïques ont débuté en fin d'année 2022 et les premières tranches d'électricité seront produites dès début 2023.

Le Groupe poursuit par ailleurs le déploiement de la certification ISO 50001 de ses sites de production, en particulier celui de Bordeaux dès 2023, et déployera des outils de gestion et des démarches d'amélioration continue sur les sites de production en dehors de France.

Le Groupe Beneteau continue de travailler sur sa feuille de route globale pour réduire de 30% l'intensité de ses émissions directes de CO₂ à horizon 2030.

Indicateurs-clé de performance

Emissions de dioxyde de carbone (CO₂)

Emissions de CO ₂ (scope 1 & 2 - périmètre Groupe)	Objectif (2030)	2022	2021	Exercice de référence (2017/2018)
Emissions de CO ₂ scope 1&2 (en kg CO ₂ eq)		33 390	32 539	33 716
Intensité des émissions de CO ₂ scope 1&2 (en kg CO ₂ eq / 1000 heures travaillées)	-30%*	2,3	2,7	2,5

* Objectif fixé pour s'aligner avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France.

Autres chiffres clés :

Consommation d'électricité	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Consommation d'électricité (en GWh)	49,0	45,4	53,2
Intensité par 1000 heures travaillées (en kWh/1000h)	3 392	3 744	3 939
Part d'énergie renouvelable	10,6%	9,6%	n.a.

Consommation de gaz	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Consommation de gaz (en GWh_PCS)	109,6	105,6	93,1
Intensité par 1000 heures travaillées (en kWh_PCS/1000h)	7 592	8 713	8 518

4.3.2 SYSTEMES DE PROPULSION ALTERNATIVE**POLITIQUE ET OBJECTIF**

Pour réduire ses émissions indirectes, l'axe prioritaire pour le Groupe Beneteau est de travailler sur la propulsion motorisée de ses bateaux. Au-delà de l'architecture navale et l'ingénierie qui permettent de réduire la masse des bateaux et de concevoir des carènes améliorant la flottabilité afin de diminuer les consommations en mer pour les moteurs, les équipes Marketing produit, R&D et Achats travaillent sur les solutions de propulsion alternative pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'usage des bateaux tout en améliorant le confort à bord en réduisant le bruit du moteur.

Le Groupe Beneteau poursuit ses efforts de recherche et réalise notamment une veille active, d'une part sur les modes de stockage de l'énergie (batteries, hydrogène, e-Fuels,...), d'autre part sur les systèmes de conversion (chargeurs, piles à combustible, machines électriques,...).

L'objectif du Groupe est de proposer des solutions silencieuses à zéro émission (lors de la phase d'usage) sur toutes les gammes de bateaux y compris sur les plus grosses unités. Pour ce faire, les systèmes intégrés doivent permettre d'avoir une autonomie en énergie et propulsion en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Cet impératif implique la nécessité de travailler sur des hybridations de systèmes moteurs combinant la densité énergétique proposée par les systèmes fossiles et la réduction de bruit et d'émissions de CO₂ (lors de la phase d'usage) associé aux motorisations électriques.

Le Groupe s'est engagé à développer et promouvoir commercialement des solutions de propulsion alternative pour l'ensemble de ses modèles d'ici 2030. La marque DELPHIA vise même quant à elle à être 100% électrique d'ici 2025.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

En 2022, le Groupe Beneteau a poursuivi le développement de ses partenariats avec Torqeedo et Vision Marine afin de proposer des solutions de propulsion alternative sur chacun de ses quatre segments de marché (bateau à moteur « Dayboating » et « Real Estate on the Water », ainsi que pour les voiliers monocoque et multicoque).

Sur le segment des catamarans à voile, la marque EXCESS avait déjà présenté son prototype EXCESS 15 Hybrid au Cannes Yachting Festival de septembre 2021, marquant une avancée dans le domaine de la propulsion électrique, la gestion efficace de l'énergie à bord et la réalisation d'économies globales sur la consommation de combustibles fossiles.

Sur le segment des voiliers monocoques, la marque BENETEAU a commercialisé en 2022 l'Oceanis 30.1e en version 100% électrique. La solution de pod développée avec la société Torqeedo, d'une puissance maximum disponible de 12KW, est principalement adaptée aux voiliers monocoque de moins de 40 pieds. Lors du salon nautique de Paris en 2022, la marque a également présenté le nouveau First44 équipé en version électrique de deux pods.

Concernant les bateaux moteurs hors-bord, le Groupe Beneteau s'est associé à la société Vision Marine pour développer et proposer sur sa gamme eau intérieure de la marque FOUR WINNS des moteurs hors bords de 130KW. Le premier bateau de cette gamme (FOUR WINNS H2e) a été dévoilé à Cannes en 2022 et commercialisé sur les salons de Dusseldorf et Miami en 2023.

Enfin, la marque DELPHIA a quant à elle achevé le développement du modèle D11 en propulsion 100% électrique pour la navigation en eaux intérieures et lancé la commercialisation en mars 2022. A la fin de l'exercice 2022, 30% des modèles D11 ont été vendus en propulsion électrique.

PERSPECTIVES

Le Groupe va poursuivre la qualification de solutions de propulsion alternative, en particulier avec Volvo Penta dont le partenariat a été annoncé au salon de Dusseldorf en début d'année 2023. Le Groupe va accélérer l'intégration de ces systèmes de propulsion dans son plan

produit et la commercialisation des nouveaux modèles (en particulier le Four Winns H2E et le second modèle de la marque Delphia).

Le Groupe poursuivra par ailleurs ses initiatives pour réduire la consommation à bord tout en améliorant le confort pour les clients.

Indicateur-clé de performance

En 2022, deux modèles (Delphia 11 et Oceanis 30.1) ont été commercialisés sur les 155 de la division Bateau. L'objectif du Groupe est de proposer une solution de propulsion alternative sur 100% de ses modèles en 2030.

4.4 Contribuer à la préservation de l'écosystème marin

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La plaisance est dépendante de son environnement direct : l'écosystème marin. Le milieu naturel dans lequel évoluent les clients du Groupe Beneteau est en constante transformation et sa pérennité est le gage de la poursuite de ses activités. Les futurs clients ne cesseront en effet de rêver à naviguer sur les mers du globe à la condition que cet environnement marin soit préservé. La transition écologique et la préservation de la biodiversité doivent permettre au Groupe Beneteau de contribuer efficacement à cet objectif.

Les océans, en séquestrant le carbone, contribuent à lutter contre le changement climatique. Les milieux humides protègent le littoral contre l'érosion, atténuant ainsi les risques naturels comme les crues et les inondations. Les écosystèmes coralliens représentent moins de 1% des fonds sous-marins mais abritent un tiers de toutes les espèces marines connues.

Les bateaux du Groupe Beneteau, comme leurs usages, doivent donc tendre vers un impact minimum sur ces environnements fragiles et essentiels.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Le Groupe Beneteau, à travers ses marques engagées ainsi que sa fondation, s'attache à promouvoir et concrétiser des actions pertinentes durables pour la protection de l'environnement marin. Outre l'intégration d'innovations technologiques permettant de réduire les impacts sur l'environnement de la phase d'usage, le Groupe Beneteau s'est fixé comme ambition de sensibiliser le grand public et les utilisateurs de ses produits à ces enjeux.

ACTIONS MISE EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2022

En matière de formation et de sensibilisation des usagers au respect de l'environnement et à l'application du principe de sobriété des usages, le Groupe Beneteau équipe depuis 2022 ses bateaux d'une interface connectée « SEANAPPS » permettant de transmettre à chaque propriétaire des informations en temps réel sur son bateau, ainsi que des conseils relatifs à l'entretien et la maintenance.

En 2022, Lagoon a réalisé, en collaboration avec Multicoques Mag, une vidéo de sensibilisation et de promotion des gestes à adopter pour une éco-plaisance réussie. Par exemple en limitant ses déchets à bord et en utilisant des produits d'entretien respectueux de la planète. D'ailleurs, lors de la livraison de son catamaran, chaque nouveau propriétaire de Lagoon reçoit, depuis 2022, un kit d'entretien du bateau 100% écologique et biodégradable, labellisé Ecocert.

Lagoon a également signé un partenariat avec AnimaMundi et DJI en vue de créer la première base de données complète des déchets plastiques répandus sur les côtes. Plusieurs propriétaires ont ainsi été équipés de drones DJI afin de survoler les côtes caribéennes dans un premier temps. Les nombreuses heures de vidéos, qui ont été analysées automatiquement par le programme d'AnimaMundi, permettent d'évaluer et d'enregistrer la quantité de plastique en temps réel. Afin de donner une nouvelle ampleur au projet et cartographier des côtes du monde entier, les propriétaires de catamaran Lagoon sont invités à devenir membre de l'équipe et à soutenir ce projet. Il s'agit d'obtenir un nombre bien plus important d'heures d'enregistrement des côtes, avec deux objectifs en vue : d'une part géolocaliser et quantifier la pollution plastique et d'autre part suivre l'évolution du plastique dans le temps.

PERSPECTIVES

Le Groupe Beneteau poursuit ses objectifs en matière de solutions innovantes et écologiques. En particulier, il s'attache à mettre au point des solutions de stockage de l'eau douce permettant in fine de se passer de l'approvisionnement du bord en bouteilles plastiques. Il ambitionne également d'intégrer dans ses bateaux des solutions de traitement et de stockage des eaux usées permettant de supprimer les rejets polluants. Les kits de produits écologiques et biodégradables, déjà fournis sur certaines gammes de bateaux du Groupe, seront par ailleurs étendus progressivement à l'ensemble des marques.

L'interface connectée SEANAPPS sera enrichie avec des modules complémentaires de sensibilisation à des comportements respectueux de l'environnement marin afin d'inciter les pratiquants, par exemple, au mouillage sur coffres plutôt qu'au mouillage forain, de respecter les Aires Marines Protégées, ou encore de préparer son

avitaillement en prenant en compte le facteur environnemental.

Les partenaires du Groupe Beneteau (distributeurs, loueurs, boat clubs, ...) seront incités à renforcer la formation de leurs clients à la technique du mouillage pour en limiter les impacts, ainsi qu'à la promotion des gestes nécessaires à une plaisance écoresponsable et sobre.

Enfin la marque Lagoon soutient l'équipe de Escape to Nature, expert en réalisation cinématographique, qui partira en 2023 naviguer à bord d'un Lagoon 55 dans les endroits les plus isolés du Pacifique afin de mettre en lumière la richesse du monde sous-marin et l'importance de le préserver. Une aventure humaine menée par une équipe de scientifiques passionnés, qui tourneront, pendant 5 ans, une série de plusieurs films pour partager leurs découvertes avec le grand public, valoriser la beauté de notre planète mais aussi dévoiler les zones mises en danger par le changement climatique.

Indicateur-clé de performance

	Objectif (2025)	2022	2021
Bateaux équipés de SEANAPPS	>20 000	1 722	135

Dans le cadre de l'application de la CSRD, le Groupe enrichira progressivement les Indicateurs clés de performance et autres chiffres clés associés aux enjeux.

5. Application de la Taxonomie européenne

5.1 Présentation de la taxonomie européenne

Le règlement sur la taxonomie verte est un élément clé du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. La Taxonomie est un système de classification des activités économiques « durables » sur le plan environnemental.

En tant que Groupe soumis à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 29a de la directive 2013/34/UE, le Groupe Beneteau entre dans le champ d'application de l'article 8 du règlement sur la taxonomie de l'UE et doit ainsi communiquer dans quelle mesure ses activités sont associées à des activités économiques classées comme durables.

Les objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie sont les suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la

pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Jusqu'à présent, des critères de sélection techniques ont été établis pour les deux premiers objectifs relatifs au climat dans un acte délégué¹.

Pour la période de reporting 2022, l'Art. 8 de l'acte délégué² prévoit que le Groupe, en tant que société mère non financière, reporte la proportion d'activités économiques alignées à la taxonomie et liées aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) dans le chiffre d'affaires total, les dépenses d'investissement (CAPEX) et certaines des charges opérationnelles (OPEX) (les « KPIs »).

La spécification des KPIs est déterminée conformément à l'annexe I de l'Art. 8 de l'acte délégué. Le Groupe Beneteau détermine les KPIs alignés à la Taxonomie conformément aux exigences légales comme présenté dans la note méthodologique ci-dessous.

5.2 Les activités éligibles à la taxonomie du Groupe Beneteau

ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'ensemble des activités économiques éligibles à la taxonomie listées dans l'Acte Délégué relatif au Climat a fait l'objet d'un examen.

Le Groupe a tenu compte, dans son analyse, de la FAQ publiée en date du 2 février 2022 qui précise, à la question 9, que les critères techniques ne sont pas retenus pour déterminer l'éligibilité des activités visées à l'article 3.3.

Après un examen approfondi impliquant toutes les fonctions pertinentes du Groupe, la principale activité économique éligible à la taxonomie est la technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport, visée à l'article 3.3.

En effet, l'activité de construction de bateaux de plaisance (code NACE 30.12) est référencée dans l'article 3.3.l du règlement Européen, relatif aux navires de transport maritimes et côtiers (Fabriquer, réparer, entretenir, adapter, réaffecter ou mettre à niveau [...] des navires de transport maritime et côtier de fret et des navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires, n'étant pas destinés au transport de combustibles fossiles).

Le Groupe n'a pas identifié d'autre activité économique comme une source d'émission pertinente.

La proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie dans notre chiffre d'affaires total a été calculée comme la part du chiffre d'affaires net provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie (numérateur) divisée par le chiffre d'affaires net (dénominateur), dans chaque cas pour

¹ Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission complétant le règlement (UE) 2020/852 en établissant les critères de sélection techniques permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à ce changement et de déterminer si cette activité économique ne cause aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux.

² Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission complétant le règlement (UE) 2020/852 en précisant le contenu et la présentation des informations à divulguer par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités économiques respectueuses de l'environnement, et en précisant la méthodologie pour se conformer à cette obligation de divulgation.

l'exercice du 1.1.2022 au 31.12.2022. Le dénominateur du KPI relatif au chiffre d'affaires est basé sur notre chiffre d'affaires net consolidé conformément à IAS 1.82 (a).

Notre chiffre d'affaires net consolidé peut être réconcilié avec nos états financiers, cf. le compte de résultat à la note 4 de notre rapport financier annuel 2022 ("Chiffre d'affaires net").

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif à l'éligibilité du chiffre d'affaires s'élève à 82,9 %.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Le Groupe Beneteau a réalisé un examen de la définition du numérateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentées au point 1.1.2.2 de l'annexe I au Règlement délégué ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'investissement éligibles.

Le Groupe Beneteau a conclu que :

- a) le montant des dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie s'élève à 63,8 millions d'euros et concerne les investissements de la division Bateau y compris celles résultant de regroupements d'entreprises (vs. 73,5 millions en 2021) ;
- b) le montant des dépenses d'investissement faisant partie d'un plan visant à l'expansion d'activités économiques éligibles sur la taxonomie, ou visant à permettre aux activités économiques éligibles à la taxonomie de s'aligner sur celle-ci est nul ;
- c) le montant des Capex concernant les mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, notamment les activités listées aux points 6.5 et 7.2 à 7.6 de l'annexe I à l'Acte délégué relatif au Climat ainsi que les autres activités économiques listées dans les actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe 3), de l'article 11, paragraphe 3), de l'article 12, paragraphe 2), de l'article 13, paragraphe 2), de l'article 14, paragraphe 2) et de l'article 15, paragraphe 2) du Règlement Taxonomie

s'élevait à 0,4 million d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 (vs. 1,5 millions en 2021).

Le Groupe Beneteau a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentés au point 1.1.2.1 de l'annexe I au Règlement délégué.

Le total des investissements constitué d'acquisitions et de changements de périmètre de consolidation tels que rapportés dans la note 7.4.1. s'élevait à 74,2 millions d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 (vs. 79,5 millions d'euros en 2021).

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif à l'éligibilité des dépenses d'investissement s'élevait à 86% (vs. 94,4 % en 2021).

DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)

Le Groupe a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation présentées au point 1.1.3.2 de l'annexe I au Règlement délégué, ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'exploitation éligibles.

Le Groupe a identifié 21,5 millions d'euros de dépenses d'exploitation éligibles relatives au montant des coûts non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux rénovations des bâtiments, aux contrats de location à court terme, à l'entretien et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe relative à l'entretien quotidien des biens immobiliers, les installations et équipements de l'entreprise ou de tiers à qui les activités sont externalisées qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs sont négligeables.

Ces dépenses d'exploitation éligibles représentant 1,5% des dépenses d'exploitation totales. L'essentiel des dépenses d'exploitation du Groupe consistent en des dépenses de fabrication (achat de matière première ou dépenses industrielles) qui n'entraînent pas la génération d'un montant substantiel de dépenses éligibles. Le Groupe a par conséquent choisi d'utiliser l'exemption pour l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation.

5.3 Analyse de l'alignement à la taxonomie Européenne

Parmi ses activités éligibles, le Groupe Beneteau a évalué que la fabrication de voiliers et la fabrication de bateaux à moteur 100% électriques répondent au critère technique d'atténuation du changement climatique, mais que la partie de ces activités qui ne sont pas fabriquées sur des sites certifiés ISO14001 ne peuvent être considérées à ce stade comme alignées en raison de la documentation nécessaire de conformité pour répondre aux critères DNSH.

CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE

L'annexe I du règlement délégué établit que les critères d'examen technique permettant de déterminer qu'une activité économique contribue substantiellement à l'atténuation au changement climatique sont:

(i) des navires de transport fluvial de passagers:

- i) dont les émissions de CO2 (à l'échappement) sont nulles;
- ii) qui, jusqu'au 31 décembre 2025, sont des navires hybrides et bi-mode tirant au moins 50 % de leur énergie de carburants à zéro émission de CO2 (à l'échappement) ou de la puissance en charge durant leur exploitation normale;
- (...)
- m) Des navires de transport maritime et côtier de passagers, n'étant pas destinés au transport de combustibles fossiles :
- i) Dont les émissions de CO2 (à l'échappement) sont nulles;
- ii) Qui, jusqu'au 31 décembre 2025, sont des navires hybrides et bi-mode tirant au moins 25% de leur énergie de carburants à zéro émission de CO2 (à l'échappement) ou de la puissance en charge durant leur exploitation normale en mer et au port;
- iii) Dont, jusqu'au 31 décembre 2025, la valeur de l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) est inférieure de 10% aux exigences de l'EEDI applicables le 1er avril 2022, si les navires peuvent être alimentés au moyen de carburants à zéro émission de CO2 (à l'échappement) ou de carburants provenant de sources renouvelables.

Parmi les critères d'examen technique, l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) est une norme instaurée par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour les bateaux commerciaux et n'est pas applicable aux bateaux de plaisance.

Au regard de ces critères d'examen technique, le Groupe Beneteau est arrivé aux conclusions suivantes:

1. La fabrication de navires à voile uniquement ou à propulsion 100% électrique est considérée *de facto* comme une activité substantiellement contributive à l'atténuation du changement climatique.
2. Pour les « navires de transport fluvial de passagers » ainsi que pour les « navires de transport maritime et côtier de passagers » à moteur conventionnel ou hybride parallèle, ces critères d'examen technique permettent d'appliquer le règlement sans ambiguïté majeure.
3. Pour les « navires de transport maritime et côtier de passagers » à voile et à moteur hybride de série, l'absence de définition précise sur les critères techniques liés à l'activité de plaisance ne permet pas en revanche de conclure.

En l'absence de définition précise sur les critères techniques liés à l'activité de plaisance, le Groupe Beneteau a donc pris la position de considérer à court terme que tous voiliers, tels que définis par la norme ISO (EN ISO 8666:2002, Small craft - Principal data), sont alignés car leur propulsion principale est vélique.

Le Groupe Beneteau a par ailleurs sollicité le soutien de l'EBI (European Boating Industry) afin de clarifier ces critères techniques avec les autorités compétentes et a proposé plusieurs solutions possibles pour intégrer les voiliers et bateaux à moteur hybride de série de manière plus robuste et harmonisée au texte actuel.

Enfin, le Groupe Beneteau n'a pas identifié d'activité ayant une contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique.

PRINCIPES CONSISTANT À « NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICE IMPORTANT » (PRINCIPES DNSH)

Pour toutes les activités économiques pour lesquelles le Groupe est capable de démontrer une contribution substantielle à l'atténuation du changement du climat, les principes DNSH (Do No Significant Harm) ont été évalués, en commençant par les sites sur lesquels sont réalisées ces activités économiques. Pour les activités réalisées sur des sites non certifiés ISO 14001, fournir une documentation de la conformité avec les DNSH n'a pas été matériellement possible. Le site de production certifié 14001 en Pologne ne fabriquant que des bateaux à moteur, c'est la raison pour laquelle les parts de Chiffre d'Affaires, CapEx et OpEx associées aux filiales internationales ne sont pas considérées comme alignées à la Taxonomie à ce stade.

Le site de Bordeaux est en cours de processus de certification au titre de la norme 14001 (Environnement) et 50001 (Performance Energétique). N'ayant pas obtenu cette certification à la date de rédaction de ce rapport, le Groupe a exclu l'activité de fabrication de voiliers sur ce site des activités alignées avec la Taxonomie pour l'exercice 2022. Le Groupe reporte cependant une analyse préliminaire des DNSH pour ce site.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour chacun des sites de production de bateau en France, une analyse de vulnérabilité a été menée avec l'assureur dans le cadre de la Police Dommage Perte d'Exploitation selon les critères définis par Swiss Re pour évaluer les risques de catastrophes naturelles (River Flood, Storm Surge, Pluvial Flood, Earthquake, Tsunami, Windstorm, Hailstorm, Tornado, Landslide, Wildfire, Lightning).

A court terme, seule une revue préliminaire interne a été menée. Seul le site de Bordeaux présente un risque élevé, celui d'inondation par débordement de la Garonne. Des plans d'adaptation sont déjà en place et des mesures déjà prises en interne pour atténuer l'impact des risques en question.

UTILISATION DURABLE ET PROTECTION DES RESSOURCES HYDROLOGIQUES ET MARINES

Dans la division Bateau, tous les sites de production français sont classés au titre des ICPE¹. Dans ce cadre, des plans de gestion de l'eau ont été définis et la démarche d'amélioration continue fait l'objet d'un audit externe via la certification ISO 14001.

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Le Groupe Beneteau a adopté une démarche d'éco-conception pour le développement des ses bateaux. Cette démarche d'innovation a été reconnue dans l'industrie nautique comme contribuant à la recyclabilité de ses bateaux en fin de vie (résine thermoplastique recyclable). Le Groupe s'est engagé dans l'industrialisation de ces processus de fabrication (cf. l'enjeu de l'éco-conception et de la déconstruction présenté dans cette DPEF).

Le Groupe poursuit par ailleurs sa démarche de plus grande recyclabilité dans la gestion de ses déchets. Le taux de recyclage et valorisation des déchets non dangereux s'établit à 78% pour les filiales françaises en 2022.

Enfin, le département HSE pilote le processus de suivi et de contrôle sur les substances préoccupantes et leur traçabilité tout au long du cycle de vie des produits manufacturés.

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DE POLLUTION

Les principales mesures de prévention et de contrôle de pollution sont décrites dans le paragraphe 4.2 de la DPEF et le paragraphe 2.6 du chapitre sur les facteurs de risques. Les filiales françaises de la division Bateau suivent par ailleurs un processus de gestion des marchandises dangereuses et de leur transport, en accord avec la réglementation nationale en vigueur, en particulier les critères REACH. En raison de la publication tardive du projet d'avis de la commission sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'acte délégué climat le 19 décembre 2022, le Groupe n'a pas encore été en mesure d'adapter complètement son processus pour s'assurer de couvrir toutes les substances visées dans la FAQ 178. Le département HSE du Groupe s'efforce de modifier son processus et d'étendre les requêtes de ses fournisseurs à l'avenir pour s'assurer que toutes les substances potentiellement préoccupantes au regard des critères prévus dans REACH Art. 57 sont identifiés avant même d'être couverts par la réglementation européenne.

PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Dans la division Bateau, tous les sites de production français sont classés au titre des ICPE¹ (cf. Enjeu 4.2 « Réduire l'impact environnemental de nos opérations industrielles »). A ce titre, une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a été réalisée sur chacun de nos sites au cours des 10 dernières années et chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'Etat permettant d'informer les services concernés des évolutions.

Par ailleurs, aucun de ces sites n'est situé dans le périmètre d'une zone naturelle protégée ou d'un site Natura 2000. Seul le site de Bordeaux est situé à la limite d'un site Natura 2000 (site FR7200700 de la Garonne) et se conforme aux réglementations en vigueur.

¹ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

GARANTIES MINIMALES

La dernière étape pour l'alignement des activités à la Taxonomie est la conformité au "Garanties Minimales", ou « Minimum Safeguards » (MS). Les MS incluent toutes les procédures implémentées pour s'assurer que les activités économiques sont menées en conformité avec:

- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - OCDE (2011) (OECD MNE Guidelines);
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et
- la charte internationale des droits de l'Homme.

Le Groupe Beneteau est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis décembre 2020. L'ensemble du Groupe est engagé à intégrer les 10 principes d'une conduite éthique des affaires dans sa stratégie et ses opérations. Cet engagement est rappelé dans la première section de cette DPEF et une table de référence est jointe en annexe pour faciliter la lecture des différentes sections illustrant l'intégration de ces principes dans la démarche RSE du Groupe. Par ailleurs, le Groupe Beneteau est également soumis au devoir de vigilance dans le cadre de la Loi Potier 2, tel que décrit dans la section « Plan de Vigilance » du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle ». Enfin ces principes sont intégrés dans notre charte éthique.

Comme explicité dans chapitre « Facteurs de Risques », le groupe exerce une diligence raisonnable fondée sur les risques, intégrant cette dimension dans son système de gestion des risques afin d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles,

DROITS HUMAINS (INCLUANT DROIT DU TRAVAIL)

Le Groupe est implanté en Europe (France, Pologne, Portugal, Italie) et aux Etats- Unis pour son activité industrielle et agit en Asie Pacifique depuis un bureau de représentation commerciale situé à Hong Kong.

Tel que décrit dans la section « Plan de Vigilance » du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle », le Groupe Beneteau s'engage à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes activités et auprès de toutes ses parties prenantes. La Charte éthique, le Code de conduite et le dispositif d'alerte s'appliquent à tous les collaborateurs dans le monde et constituent le socle fondamental de cet engagement. Le Code de conduite Fournisseurs intègre également les aspects liés aux droits

humains et libertés fondamentales. Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, de traitement ou entre les femmes et les hommes. Le Groupe poursuit également des actions en faveur des personnes en situation de handicap et de restriction professionnelle, et s'attache à garantir un environnement de travail sûr et sain dans lequel chaque collaborateur est en mesure de réaliser son plein potentiel.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES RISQUES DE FRAUDE

La lutte contre la corruption est un axe majeur de la démarche de conformité du Groupe Beneteau. A ce titre, le Groupe a défini une politique anti-corruption et mis en place des procédures pour prévenir les risques de corruption, tel que décrit dans la section "Ethique et Conformité" de cette DPEF. Un dispositif d'alertes est déployé dans le cadre du devoir de vigilance du Groupe et décrit dans la section "Plan de Vigilance" du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle ».

RISQUE FISCAL

La lutte contre l'évasion et la fraude fiscale est un axe majeur de la démarche RSE. Le Groupe Beneteau a défini des politiques et mis en place des process et un environnement de contrôle, tels que décrits dans le chapitre « Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle », afin de se prémunir au mieux de risques fiscaux et de respecter les lois fiscales dans les pays où le Groupe exerce ses activités. A ce titre, le Groupe Beneteau n'est pas soumis à déclaration DAC6 et le taux effectif d'imposition dans les principaux pays où il opère est aligné avec le taux standard.

CONCURRENCE LOYALE

Le Groupe a intégré dans sa charte éthique et son code de conduite les sujets d'éthique des affaires et sensibilise ses employés en conséquence. (voir section 2.1 Ethique et Conformité de la DPEF)

Le Groupe n'a pas provisionné de charge pour litiges en cours sur des sujets de conformité ou d'éthique des affaires, et n'est pas poursuivi et n'a pas été condamné sur l'un de ces sujets.

La direction Ethique & Conformité s'est par ailleurs appuyée sur un outil externe pour s'assurer qu'aucun membre de son conseil d'administration, du comité de direction ou représentant des filiales ne soit condamné en justice pour un manquement lié aux risques mentionnés ci-dessus.

5.4 Indicateurs clés de performance (« KPIs »)

RÉSUMÉ 2022

Indicateur Clé de Performance	FY2022 (M€)	alignée	éligible non-alignée	Total éligible	non-éligible
Chiffre d'affaires	1 508,1	25%	58%	83%	17%
Dépenses d'investissement	74,2	13%	73%	86%	14%
Dépenses d'exploitation			exemption		

Le Groupe signale qu'en surcroit des 13% de dépenses d'investissements alignées, 12% contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique mais sont reportées comme non-alignées en raison de la documentation de conformité sur les critères DNSH. Ces dépenses sont liées au développement de l'activité de fabrication de voiliers et de conception de modèles de bateaux à moteurs électriques.

Cette analyse sera révisée lors de la mise en application des textes relatifs aux autres objectifs environnementaux.

TABLE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Proportion du chiffre d'affaires provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie

Activités Economiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolus	Millions d'euros	A. ACTIVITÉS ELIGIBLES A LA TAXONOMIE										Criteres de contribution substantielle	Criteres d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)		
				Attenuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique et écosystèmes	Economie circulaire	Ressources aquatiques et marines	Adaptation au changement climatique et écosystèmes et écosystèmes marines	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie, année N	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie, année N-1	Catégorie d'activité Habiliterne / Transitoire		
A. 1. Activité durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)													A. 2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)				
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	3.3	369,7	25%	100%	0%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	Oui	Oui	Oui	Oui	25%	H		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		369,7	25%														
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	3.3	881,2	58%														
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		881,2	58%														
Total (A.1 + A.2)		1 250,9	83%														
B. ACTIVITÉS NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE													Non applicable pour le reporting 2022				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		257,2	17%														
Total (A+ B)		1503,1	100%														
Pour les activités listées en A2, les colonnes F to R peuvent être complétées de manière optionnelle																	

TABLE 2 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Proportion des dépenses d'investissement provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie

Activités Economiques	Code(s)	CAPEX absolu	Millions d'euros	A. ACTIVITÉS ELIGIBLES A LA TAXONOMIE										Part des CAPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garrantes minimales	Part des CAPEX alignée sur la taxonomie, année N	Part des CAPEX alignée sur la taxonomie, année N-1	Catégorie d'activité Habilitante / Transitorie	H / T
				OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON												
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	3,3	9,7	13%	100%	0%	n.a.																			
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A. 1)																									
Total (A.1 + A.2)				63,8	86%																				
B. ACTIVITÉS NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																									
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)				10,4	14%																				
Total (A+B)				74,2	100%																				

Non applicable pour le reporting 2022

Pour les activités listées en A2, les colonnes F to R peuvent être complétées de manière optionnelle

TABLE 3 - DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)

Proportion des dépenses d'investissement provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie

6. Méthodologie, périmètre et synthèse des informations extra-financières

6.1 Procédure de reporting

Les procédures à mettre en œuvre pour la mesure et le reporting des indicateurs extra-financiers du Groupe Beneteau sont décrites et développées dans un guide méthodologique. Ce guide méthodologique a pour objectif de faciliter la collecte des données et de garantir une cohérence et une homogénéité entre les données collectées auprès des différentes filiales. Il est mis à jour chaque année.

Le Groupe utilise un logiciel pour la collecte et la consolidation des informations extra-financières. Les données sont saisies par les différents contributeurs dans le logiciel et font l'objet d'un contrôle et d'une analyse par les pilotes RSE qui coordonnent la rédaction de la déclaration de performance extra-financière. Des contrôles de cohérence, dont certains sont automatiques, sont réalisés pour garantir la fiabilité des données. Le guide méthodologique et les matrices de collecte du logiciel sont traduits en anglais pour les filiales étrangères.

PÉRIODE DE REPORTING

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Est entendu par « périmètre Groupe » le périmètre du reporting qui a progressivement été élargi dans un objectif de couvrir le périmètre financier du Groupe.

Le périmètre des sociétés incluses dans le reporting extra-financier au 31 décembre 2022 inclut :

- Les sociétés françaises,
- Les sociétés situées en Pologne, aux Etats-Unis, en Italie, au Portugal et à Hong Kong.

La société GB Portugal acquise au cours de l'exercice 2021 a été consolidée à partir de l'exercice 2022.

Est entendu par « périmètre Sites de production » le périmètre du reporting qui comprend les filiales avec une activité de production des divisions Bateau et Habitat.

PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS

Certaines données publiées étant exigées uniquement en France, les sociétés étrangères ont été exclues du

périmètre de certains indicateurs afin de garantir la pertinence et la fiabilité des données publiées. Le périmètre de chaque indicateur est précisé dans l'intitulé de l'indicateur.

Le périmètre France correspond à 67,5% des effectifs Groupe.

Des indicateurs ont été identifiés comme non pertinents pour certaines des sociétés du périmètre Groupe et ne couvrent donc pas l'intégralité du périmètre. Il s'agit notamment :

- Des indicateurs sécurité, environnementaux et ceux relatifs aux fournisseurs et sous-traitants qui ne portent que sur les sociétés exerçant une activité de production (périmètre Sites de production),
- De l'indicateur relatif à la consommation de résines et de gel coat : seules les sociétés de la division Bateau, consommatrices de résine et de gel coat, ont été prises en compte.

Le Groupe Beneteau a décidé de déployer la collecte de l'index Egalité Homme/Femme à ses entités étrangères et commencera à reporter cet indicateur à partir de l'exercice 2023.

INDISPONIBILITÉ ET AJUSTEMENT DE CERTAINES DONNÉES

La définition des heures théoriques et travaillées a été revue pour les entités hors France. Cette harmonisation affecte rétroactivement les données des exercices antérieurs. Au niveau Groupe pour l'exercice 2021, le taux d'absentéisme serait augmenté de +1,4% (soit de 9,41% à 9,51%), tandis que l'ensemble des indicateurs d'intensité rapportés aux heures travaillées seraient ajustés à la baisse de 2,4%. Au vu de la matérialité, les données historiques n'ont pas été corrigées.

Les données sur les émissions de Composés Organiques Volatiles (COV) avaient été évaluées en 2021 sur certains points de collecte en appliquant un ratio de la donnée 2020 sur le nombre d'heures travaillées de 2021. Suite à la cyberattaque, le périmètre des matières émettant des COV a été reconstruit et les consommations matières 2021 ont été réévaluées à la hausse de 18,6%. Les règles de calcul du taux d'émission des matières sont néanmoins encore en discussion avec les autorités compétentes et n'ont pas été finalisée à la date de rédaction de ce rapport.

6.2 Données sociales

EFFECTIFS À FIN D'EXERCICE - PÉRIMÈTRE GROUPE

Effectifs par pays - CDI et CDD	au 31/12/2022	au 31/12/2021	au 31/12/2020
France	5 160	5 050	5 256
Pologne	1 724	1 657	1 555
Etats-Unis	532	516	467
Italie	290	250	241
Portugal	170	NA	NA
Hong Kong	8	9	9
Effectifs - Groupe	7 884	7 482	7 528

Effectifs par activité - CDI et CDD	au 31/12/2022	au 31/12/2021	au 31/12/2020
BENETEAU SA	38	39	42
Bateau - France	4 309	4 232	4 441
Bateau - International	2 634	2 372	2 215
Effectifs Bateau	6 943	6 604	6 656
Habitat - France	813	779	773
Habitat - International	90	60	57
Effectifs Habitat	903	839	830
Effectifs Groupe	7 884	7 482	7 528

Répartition des effectifs par statut	au 31/12/2022	au 31/12/2021	au 31/12/2020
CDI	90,4%	92,0%	92,4%
CDD	9,6%	8,0%	7,6%

Effectifs CDI, CDD et intérim	au 31/12/2022	au 31/12/2021	au 31/12/2020
CDI	7 129	6 881	6 957
CDD	755	601	571
Effectifs inscrits	7 884	7 482	7 528
Intérimaires – France	1 509	1 015	369
Effectifs totaux	9 393	8 497	7 897
dont effectif en contrats d'alternance *	106	92	62

* Données France uniquement

Répartition des effectifs par catégorie	au 31/12/2022	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Employés et ouvriers	74,3%	74,3%	74,0%
Autres*	25,7%	25,7%	26,0%

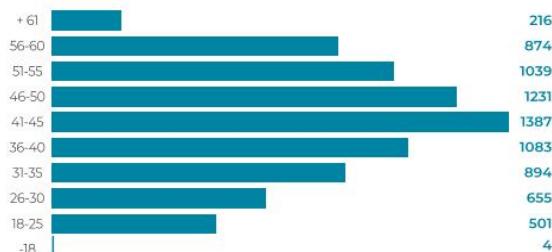
* La catégorie « Autres » regroupe les techniciens / agents de maîtrise et les cadres.

Part de l'effectif féminin par statut	au 31/12/2022	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Employés / Ouvriers	30,3%	29,7%	28,8%
Techniciens et Agents de Maîtrise	32,2%	31,0%	29,2%
Cadres et Assimilés	26,9%	24,2%	23,4%
Total périmètre Groupe	30,4%	29,6%	28,5%

Taux d'absentéisme - Périmètre Groupe	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Maladie	7,4%	7,4%	5,8%
Accident du travail / Maladies professionnelles	1,5%	1,6%	1,2%
Autres*	0,4%	0,4%	0,3%
Taux d'absentéisme total	9,3%	9,4%	7,3%
Jours d'absence pour maladies professionnelles (périmètre France)	18 965	18 152	18 298

*Congés maternité, congés pour convenances personnelles, absences injustifiées

PYRAMIDE DES ÂGES DES COLLABORATEURS DU GROUPE BENETEAU



Effectifs au 31 décembre 2022 - Groupe

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL - PÉRIMÈTRE GROUPE

A fin d'exercice	au 31/12/2022	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Part des effectifs à temps partiel	3,3%	3,7%	3,9%
Effectifs en horaires de nuit	183	155	108

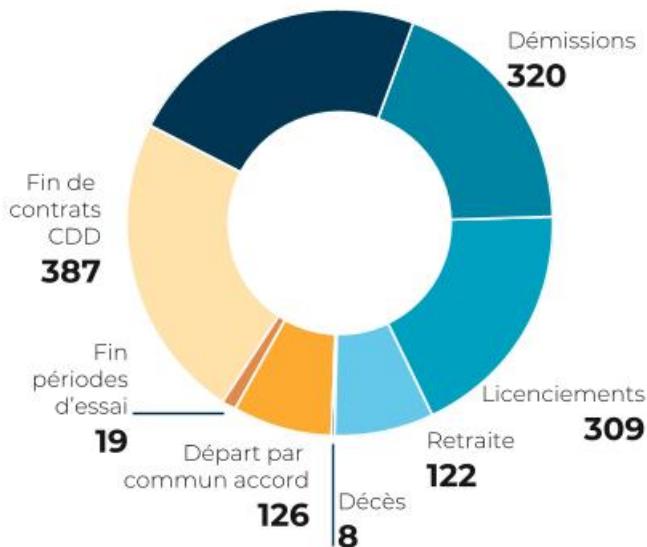
Le travail par équipes, en horaires alternants ou de nuit, concerne essentiellement les métiers du moulage / composite de l'activité Bateau, en lien avec les cycles de

production et les process utilisés. Les effectifs en horaires de nuit sont les personnes ayant travaillé plus de 120 nuits au cours de l'année.

EMBAUCHES, DÉPARTS AU COURS DE L'EXERCICE - PÉRIMÈTRE GROUPE

Recrutements	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
CDI	1 071	777	507
CDD	519	583	663

MOTIFS DES DÉPARTS DE L'EFFECTIF PERMANENT - PÉRIMÈTRE GROUPE



Les licenciements intègrent les départs dans le cadre du dispositif PSE relatif aux mesures d'adaptation décidées en 2020.

Taux de turnover - Effectif permanent	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
France	9,3%	8,1%	3,8%
Groupe	11,1%	10,3%	9,1%

RÉMUNÉRATIONS - FRANCE



La politique de rémunération vise à optimiser l'équilibre entre les différents éléments de rémunération. Elle se fonde sur trois principes : la valeur de marché des postes en fonction d'un marché local référent, le niveau d'inflation, la performance individuelle.

En complément du salaire fixe, les collaborateurs bénéficient d'un système d'intéressement et de participation, et, pour les collaborateurs de statut cadre, d'une part variable assise, selon les fonctions, sur les résultats de l'entreprise et leurs performances individuelles ou commerciales.

Des accords relatifs à la NAO ont été signés dans les sociétés françaises SPBI, Construction Navale Bordeaux et BIO Habitat au cours de l'exercice 2022.

ACCORDS COLLECTIFS - FRANCE

Trente-six accords collectifs ont été signés et déposés à la DIRECCTE au cours de l'exercice 2022.

RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE - PÉRIMÈTRE GROUPE

L'activité Bateau a recours à la sous-traitance pour les métiers de la menuiserie et du composite. Pour l'activité Habitat, la sous-traitance concerne principalement les meubles, les faisceaux électriques ainsi que les châssis. Les achats de production réalisés auprès des sous-traitants

sont définis comme l'ensemble des prestations de service achetées pour se substituer au travail des usines.

Pour l'exercice 2022, la sous-traitance a représenté l'équivalent de 159 ETP pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Groupe a recours à des prestataires externes pour la restauration sur ses sites de production. Ces prestataires sont engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des actions de prévention et de

sensibilisation sont réalisées par les prestataires sur place, comme la mise en place de compost des déchets alimentaires sur le site de Bordeaux.

DONNÉES RELATIVES À L'ENJEU 3 - DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DURABLE DE L'ENTREPRISE

Périmètre France - Indicateur coût de formation / masse salariale : 1,0%

6.3 Données Environnementales

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES (RÉSINES, GEL COAT, BOIS)

Les principales matières premières utilisées par le Groupe sont les résines et les gel coats, ainsi que le bois.

Résines et gel coat - activité Bateau*	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
En tonnes / million d'heures travaillées	1 082	1 143	1 018

* L'activité de production de la division Habitat est exclue car sans consommation de résines et gel coat.

Périmètre Groupe	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Part de bois provenant de forêts éco-gérées	71,19%	71,20%	78,45%

CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau est liée à l'activité Bateau pour la mise à niveau des bassins d'essai, la réalisation des tests d'étanchéité et l'usage sanitaire. Ce dernier représente un quart de la consommation d'eau. L'évolution de la consommation totale d'eau au cours des années est liée au

renouvellement de l'eau des bassins d'essai qui sont vidés tous les 3 ans environ. L'eau utilisée provient du réseau public et de forages pour certains sites. Sur les sites le permettant, une surveillance régulière des consommations d'eau est effectuée afin de minimiser le risque de fuites.

Eau - périmètre Sites de production	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Consommation d'eau (en m ³)	107 983	90 986	98 621
En m ³ / million d'heures travaillées	7 484	7 508	9 306

TAUX DE CONFORMITÉ DES REJETS INDUSTRIELS AQUEUX

Tous les sites du Groupe disposent de séparateurs à hydrocarbures, régulièrement entretenus, qui permettent d'épurer les eaux avant rejet dans le milieu naturel. Les rejets aqueux font l'objet d'une surveillance par des mesures régulières.

Périmètre France - Sites de production	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Taux de conformité	92%	96%	96%

MAÎTRISE DE LA GÉNÉRATION DES DÉCHETS ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Périmètre Sites de production Type de déchets en tonnes	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
DND* recyclés	3 645	5 259	3 933
DND* valorisés	9 478	8 891	11 075
DND* enfouis	7 468	8 933	7 861
Déchets dangereux (DD)	1 473	1 359	1 981
Quantité totale de déchets industriels	22 064	24 442	24 850
Intensité (en tonnes de déchets générés par million d'heures travaillées)	1 529	2 017	1 544

*DND : déchets non dangereux

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES SITES

L'électricité est utilisée pour le fonctionnement des sites de production et l'éclairage. Le gaz est utilisé pour le chauffage des bâtiments industriels et certains bâtiments administratifs.

Périmètre Sites de production	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)	2019/2020 (16 mois)
Consommation d'électricité (en MWh)	48 940	45 375	43 904
Intensité (en kWh / 1000 heures travaillées)	3 392	3 744	3 893
Consommation de gaz (en MWh PCS)	109 550	105 588	93 058
Intensité (en kWh / 1000 heures travaillées)	7 592	8 713	7 453
Part de l'électricité d'origine renouvelable	10,6%	9,6%	6,2%

6.4 Précisions sur certains indicateurs

VOLET SOCIAL ET SOCIÉTAL

Effectifs

Il s'agit des collaborateurs liés par un contrat de travail avec une des sociétés du périmètre, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, rémunérés ou pas. Les effectifs pris en compte sont les effectifs inscrits au 31 décembre.

Les collaborateurs mis à la disposition d'une autre société et restant salariés d'une société du périmètre Groupe (salariés détachés et expatriés), les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, les VIE, les contrats d'alternance, les collaborateurs en congés maternité, paternité et parentaux, ainsi que les personnes en congés sabbatiques, en congés sans soldes, en congés pour création d'entreprise, en absence longue durée, ou en arrêt maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les mandataires sociaux, les intérimaires, les salariés détachés par une autre entreprise, les retraités, les sous-traitants, ainsi que les stagiaires ne sont pas comptabilisés.

Recrutement

Un recrutement correspond à toute conclusion d'un contrat de travail, qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, au cours de l'exercice considéré. Le passage de CDD à CDI, le passage de contrat de professionnalisation à CDI/CDD, le passage d'intérim à CDI/CDD, ainsi que le passage de stagiaire à CDI, sont considérés comme des recrutements en CDI. La succession de deux CDD conclus pour le même motif est comptée comme deux recrutements s'il y a interruption entre les deux contrats. Dans le cas contraire, un seul recrutement est comptabilisé. La succession de deux CDD pour des motifs différents est considérée comme deux recrutements. Les mobilités internes au périmètre Groupe ne sont pas considérées comme des recrutements.

Turnover

Le turnover des salariés permanents correspond aux départs des employés en CDI lors de l'exercice considéré, à l'initiative de l'employeur ou de l'employé, sur l'effectif moyen permanent de l'exercice. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : démission, licenciement, ruptures conventionnelles, et ruptures de périodes d'essai.

Effectif permanent

L'effectif permanent se compose des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il exclut donc les personnes employées par une société extérieure, les CDD, les contrats d'apprentissage ou contrats professionnels et les stagiaires.

Absentéisme

Les heures d'absence couvrent les absences pour maladie, maladie professionnelle, mi-temps thérapeutique, accidents

du travail (y compris les heures d'arrêt du jour de l'accident), ainsi que les absences non payées (congés pour convenances personnelles et absences injustifiées). Les congés pour événements familiaux sont exclus. Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriquement travaillées conformément aux contrats de travail hors congés payés, RTT et jours fériés.

Accidents du travail

Les accidents survenus durant le temps du trajet domicile/travail ne sont pas comptabilisés. Les intérimaires, stagiaires, expatriés et prestataires sont exclus de ce calcul.

Les accidents n'ayant entraîné un arrêt que le jour de l'accident ne sont pas pris en compte. Les rechutes liées à un premier accident du travail ne sont pas comptées comme un nouvel accident du travail. Les accidents du travail non reconnus par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les accidents du travail contestés par l'employeur sont comptabilisés, sauf s'ils n'ont pas été reconnus par l'autorité administrative.

Heures travaillées réelles

Les heures travaillées incluent toutes les heures de présence dans l'entreprise (y compris les heures de formation, les heures de représentation et les heures d'infirmerie), ainsi que les heures de formation à l'extérieur de l'entreprise. Le nombre d'heures théoriques par jour pour les collaborateurs travaillant au forfait jour a été défini par chaque société en fonction de la catégorie du collaborateur.

Nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident

Tous les arrêts de travail sont pris en compte quelle que soit la durée de l'arrêt mais le jour de l'accident n'est pas compté sauf lorsque la date de déclaration de l'arrêt de travail coïncide avec la date de l'accident. Les jours d'arrêts engendrés au cours de l'exercice de reporting liés à des rechutes suite à un premier accident du travail sont comptés. Dans ce cas, le jour de la rechute est également compté. Les jours d'arrêts suite à un accident du travail non reconnu par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail contesté par l'employeur sont comptés, sauf s'il n'a pas été reconnu par l'autorité administrative. Les jours d'arrêt sont comptabilisés sur la base des jours calendaires.

Taux de fréquence

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt $\times 1\,000\,000 / \text{nombre d'heures travaillées réelles}$.

Taux de gravité

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail $\times 1\,000 / \text{nombre d'heures travaillées réelles}$.

Formation

Est considérée comme formation, toute intervention dispensée à un collaborateur de l'entreprise, qu'elle soit faite par un intervenant externe ou non, et qui fait l'objet d'une attestation de présence formalisée par une feuille de présence et un programme. Le nombre d'heures de formation par salarié est calculé sur la base de l'effectif moyen permanent.

Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap

Le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration annuelle AGEFIPH (périmètre France). Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim, et sous-traitance.

Achats de production réalisés auprès des sous-traitants

Les achats de production réalisés auprès des sous-traitants sont définis comme l'ensemble des prestations de service achetées pour se substituer au travail des usines.

Fournisseurs locaux en France

Les fournisseurs locaux sont les fournisseurs situés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. L'adresse de référence est l'adresse de facturation.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Certification ISO 14001

Les sites ou filiales pris en compte sont ceux disposant d'un certificat ISO 14001 valable au 31 décembre de l'exercice. Pour un certificat multi-sites, tous les sites sont comptabilisés comme certifiés.

REJETS DE COV

COV ou Composés Organiques Volatils, soit tout composé organique, à l'exclusion du méthane, ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 Kelvin ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières. Les composés organiques contiennent au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote (à l'exception des oxydes de carbones et des carbonates et bicarbonates inorganiques). Ils sont émis, soit par combustion, soit par évaporation. Les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière réalisé sur les quantités de produits contenant des COV. Les facteurs d'émission sont issus du Guide de Réécriture d'un Schéma de Maîtrise des Émissions de COV dans le Secteur des Composites publié en 2004 et rédigé en collaboration avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique), le GPIC (Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites), la F.I.N. (Fédération des Industries Nautiques) et le SPMP (Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques).

Déchets

La nomenclature retenue est la suivante :

- Déchets non dangereux recyclés : carton, PVC, papier, cuivre, plastique, ferraille, plâtre,
- Déchets non dangereux valorisés : déchets de bois, sciures de bois pour l'activité Bateau,
- Déchets non dangereux enfouis : tout-venant, déchets inertes,
- Déchets dangereux : colles, peintures, résines, piles, ampoules/néons, DAS, batteries.

Recyclage

Retraitements de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

Réutilisation

Utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer, par exemple, la réutilisation d'une palette.

Valorisation

Utilisation du déchet pour produire une source d'énergie ou pour remplacer un élément ou un matériau.

Enfouissement

Mise en décharge ou stockage souterrain.

Consommation d'eau

Quantité d'eau spécifiquement utilisée pour les besoins du site (à usage domestique ou industriel).

Consommation d'énergie

Quantité totale d'électricité (en kWh) ou de gaz (en kWh PCS) achetée ou produite et consommée par les sites. En ce qui concerne la consommation de gaz, seul le gaz naturel est pris en compte. Les consommations de propane sont exclues du calcul.

Émissions de gaz à effet de serre

Il s'agit des émissions liées à l'énergie. Les facteurs d'émission sont issus de la base carbone de l'ADEME. Ces facteurs prennent en compte les émissions amont et combustions au niveau de la centrale.

Consommation de résines et de gel coat

La consommation de résines et de gel coat est mesurée à partir des quantités consommées au cours de l'exercice.

6.5 Tables de correspondance

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Principes du global Compact	Chapitres du document
DROITS DE L'HOMME	
Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;	<ul style="list-style-type: none"> Introduction Engaged Crew Politique achats responsables Ne pas se rendre complice de violation des droits humains et les libertés fondamentales Garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos collaborateurs Favoriser la diversité et l'inclusion
Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas se rendre complice de violation des droits humains et les libertés fondamentales Politique achats responsables
NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL	
Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	<ul style="list-style-type: none"> Introduction Engaged Crew Indicateurs Sociaux - nombre d'accords signés
Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la pratique éthique des affaires Politique achats responsables
Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la pratique éthique des affaires Politique achats responsables
Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la pratique éthique des affaires Politique achats responsables Engagement sur la diversité et la non-discrimination
ENVIRONNEMENT	
Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> Maitrises des risques industriels Certification ISO 14001 Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement ;
Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> Politique achats responsables Introduction « preserved oceans » Certification ISO 14001 Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement
Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la pratique éthique des affaires et lutter contre toute forme de corruption Politique achats responsables

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ODD	INFORMATIONS CLÉS	LIEN VERS LA DPEF
Enjeu Majeur		
3	Dans un contexte socio-économique qui conduit à une recherche constante d'amélioration de la productivité, le Groupe Beneteau est particulièrement vigilant pour garantir la sécurité de ses collaborateurs, ne pas porter atteinte à leur santé et leur assurer des conditions de bien-être au travail de ses collaborateurs.	section 3.1
3	Réduire les émissions de COV dans les sites de production est un objectif prioritaire du Groupe.	section 4.2
	Dans le nautisme, la qualité est un enjeu de sécurité particulièrement fort pour les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation. Tous les bateaux du Groupe sont conçus pour assurer la sécurité des plaisanciers.	section 2.2
8	Dans ses nombreux sites, partout dans le monde, le Groupe Beneteau participe au développement de l'emploi en garantissant l'égalité des chances et en favorisant les emplois stables et durables, avec des salaires justes et des contrats de travail.	section 3.2
	Le Groupe associe par ailleurs ses collaborateurs à la performance de son entreprise via le versement d'intéressement et de participation aux résultats et l'actionnariat salarial.	
	Le Groupe Beneteau a mis en place une démarche d'éco-conception de ses produits pour faire des choix de matières et de procédés de production plus responsables. Le Groupe a par ailleurs été reconnu au sein de son industrie pour le développement et l'intégration à échelle industrielle de résine recyclable.	section 4.1
12	Le Groupe Beneteau a engagé une campagne d'analyses de cycle de vie couvrant progressivement son offre de bateaux.	section 4.1
	Le Groupe Beneteau est engagé dans une démarche de réduction de son impact environnemental, en particulier de gestion de ses déchets. Ses sites de production principaux de la division Bateau en France et Pologne sont certifiés ISO 14001	section 4.2
	Le Groupe Beneteau met à la disposition de ses distributeurs un service après-vente de qualité.	section 2.2
	Le Groupe Beneteau vise à renforcer son impact pour la lutte contre le réchauffement climatique. Les activités de la division Bateau (83% du chiffre d'affaire du Groupe en 2022) est éligible à la Taxonomie Européenne.	
13	Le Groupe a identifié les différentes sources d'émission de GES de ses activités (Scopes 1 & 2) et met en place un plan d'action de réduction. Le Groupe s'est engagé à développer et promouvoir commercialement des solutions de propulsion alternative pour l'ensemble de ses modèles de bateaux d'ici 2030.	section 4.3
14	Le Groupe Beneteau s'attache à promouvoir et concrétiser des actions pertinentes durables pour la protection de l'environnement marin. Outre l'intégration d'innovations technologiques permettant de réduire les impacts sur l'environnement lors de la phase d'usage, le Groupe sensibilise les plaisanciers à une pratique du nautisme qui préserve les Océans.	section 4.4
16	Signataire du Global Compact, le Groupe Beneteau veille à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession, ainsi qu'à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	section 2.1 et 3.4, Plan de Vigilance
Enjeu Modéré		
4	Le Groupe Beneteau a mis en place des programmes de formation afin d'accompagner la montée en compétence de ses collaborateurs, facteur de réussite à long terme (adaptation, compétitivité, efficacité, etc.).	section 3.3
	Le Groupe Beneteau propose des parcours en alternance et des stages pour développer des aptitudes professionnelles chez les jeunes.	
5	Le Groupe Beneteau mobilise ses collaborateurs pour que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail, compétences et résultats et soient exemptes de discrimination fondée notamment sur le genre	section 3.4
6	Dans certains sites de production, le Groupe Beneteau a mis en œuvre des mesures d'économie d'eau et suit des indicateurs de résultats.	section 4.2
7	Dans certains sites de production, le Groupe Beneteau a engagé une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique, pour réduire ses consommations et les sources de gaspillage d'énergie de manière continue et pérenne.	section 4.3
	Le Groupe déploie un projet d'ombrières photovoltaïque de plus de 40 000m ² sur ses sites de production en France et intègre sur certains modèles de bateaux la génération d'électricité à bord via des panneaux solaires ou des moteurs électriques.	
9	Le Groupe Beneteau investit en recherche et développement pour assurer le maintien de ses savoir-faire et accélérer sa transition vers une industrie durable. Le Groupe a en particulier co-développé durant 3 ans une résine recyclable pour la production de ses bateaux	section 4.1
10	Voir ODD 5 : Le Groupe Beneteau met en place des procédures pour réduire les inégalités entre les travailleurs (à l'embauche, au travail et dans l'évolution de carrière, à la fin de contrat) et en particulier vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap.	section 3.4
	La politique d'achats responsables vise à augmenter la part de bois issus de forêts éco-gérées et labellisées PEFC.	section 2.3
15	11 des 12 sites français de la division Bateau et 6 sites de la division Habitat sont classés au titre des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)	section 4.2
	Le Groupe Beneteau déploie sa politique RSE au travers d'une démarche partenariale avec ses fournisseurs et parties prenantes.	
17	Le Groupe a engagé une action d'évaluation de ses fournisseurs avec l'agence de notation Ecovadis.	section 2.3
	Le Groupe déploie un projet d'ombrières photovoltaïque en partenariat avec les acteurs locaux	section 4.3
Non concerné		
1, 2, 11	Les activités du Groupe Beneteau focalisées sur la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance et de mobil-homes et d'hébergements alternatifs destinés aux campings, ne le conduisent pas à contribuer aux ODD pour réduire l'extrême pauvreté, lutter contre la faim dans le monde et/ou réduire l'empreinte environnementale et sanitaire des villes, de leurs infrastructures et de leur fonctionnement.	

7. Rapport de l'OTI sur la DPEF

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

BENETEAU - Les Embruns - 16, boulevard de la Mer - 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Beneteau (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n°3-1862 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte);
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 23 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Santé et sécurité, Conformité, Ressources Humaines, métiers et innovation.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{eme} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour les risques « Contribuer à la préservation de l'écosystème marin », « Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs » et « Exemplarité éthique et conformité » nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités : Ostroda Yachts et Construction navale Bordeaux ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Ostroda Yachts et Construction Navale Bordeaux, et couvrent entre 24% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2023

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bardadi Benzeghadi

Associé

Anne Parenty

Associée, Reporting de Durabilité

Annexe**Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes**

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Due diligences sur 7 tiers clients finaux
- Nombre d'alertes confirmées
- Pourcentage de réalisation de la formation Ethique & Conformité des populations cibles
- Signature du Code de conduite par les fournisseurs stratégiques
- Pourcentage d'achats évalués RSE
- Part des achats de production réalisés auprès des fournisseurs locaux en France
- Fournisseurs ayant signé le code de conduite
- Quantité totale de bois achetée provient de forêts certifiées FSC
- Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des collaborateurs
- Taux de gravité des accidents de travail de collaborateurs
- Taux d'absentéisme lié aux accidents du travail / Maladies professionnelles
- Jours d'absence pour maladies professionnelles (périmètre France)
- Taux de rotation de l'année effectif permanent (%)
- Taux d'absentéisme Périmètre Groupe
- Nombre de personnes en contrat d'alternance
- Formation des managers sur module DISC Insight
- Nombre d'heures de formation par salarié – CDI
- Index normalisé d'égalité femmes-hommes
- Personnes en situation de handicap
- Part de l'effectif féminin par statut
- Nombre de bateaux fabriqués en résine recyclable
- Pourcentage d'atteinte de l'objectif de 20 000 bateaux déconstruits en 2024
- Emissions de COV des sites de production
- Taux de recyclage/valorisation des déchets non dangereux
- Production d'électricité d'origine renouvelable
- Nombre de points de recharge électrique
- m2 de panneaux photovoltaïques
- Emissions de dioxyde de carbone (CO2)
- Consommation d'électricité
- Consommation de gaz
- % de modèles commercialisés avec une solution de propulsion alternative

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Formation en ligne dédiée au programme anti-corruption du Groupe Beneteau,
- Code de conduite Beneteau SA
- Rédaction et déploiement de la politique Groupe conflit d'intérêt
- Rédaction et déploiement de la politique Cadeaux et Invitations
- Dispositif de connaissance des tiers prospects avec la mise en place d'un contrat de prestation externe de « due diligence d'intégrité »
- Diagnostic de conformité sur les principales entités françaises
- Obtention de la certification 9001 par le site de Bordeaux
- Objectif de notation RSE fournisseur
- Coûts de garantie 12 mois
- Lancement d'un programme de recherche visant à développer des substituts au teck
- Programme B-SAFE
- Intégration dans les accords intérêssements des entités françaises du taux de fréquence des accidents de travail
- Programme de cooptation
- Journées portes ouvertes aux familles
- Lancement d'une campagne de sensibilisation contre le harcèlement à caractère sexuel ou sexiste
- Intégration de 14% de fibres de chanvre parmi les fibres utilisées dans la réalisation de pièces non structurelles, comme les capots.
- Fabrication du premier bateau de série en résine recyclable.
- Partenariat avec Vision Marine pour le développement de motorisation électrique pour la marque FOUR WINN
- Préparation à la certification ISO 14001 et 50001 du site de Bordeaux



beneteau-group.com